

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

**ÉTUDE DES CRÉDITS
2004-2005**

**ÉTUDE DES CRÉDITS
2004-2005**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

FICHES 1 À 61

4 MAI 12 -9 :43

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

FICHES P-53 à P-61

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Fiche 1	Comparaison des crédits 2003-2004 et 2004-2005 par poste budgétaire
Fiche 2	Organigramme
Fiche 3	Publications régulières, particulières ou occasionnelles
Fiche 4	Voyages hors Québec
Fiche 5	Dépenses en publicité et articles promotionnels
Fiche 6	Sondages et groupes de discussion
Fiche 7	Études commandées
Fiche 8	Contrats de moins de 25 000 \$
Fiche 9	Montant de chacune des dépenses
Fiche 10	Répartition du personnel
Fiche 11	Assiduité
Fiche 12	Effectifs
Fiche 13	Baux pour espaces loués
Fiche 14	Baux se terminant en 2003-2004
Fiche 15	Firmes – espaces loués
Fiche 16	Cabinets ministériels
Fiche 17	Personnel de cabinet
Fiche 18	Budget discrétionnaire
Fiche 19	Dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral
Fiche 20	Personnel en disponibilité
Fiche 21	Personnel hors structure
Fiche 22	Personnel affecté ailleurs et payé par le CSF
Fiche 23	Personnel rémunéré et payé par d'autres organismes non gouvernementaux
Fiche 24	Personnel par catégorie d'emploi qui reçoit une double rémunération
Fiche 25	Matériel informatique
Fiche 26	Masse salariale de chaque cabinet ministériel
Fiche 27	Abonnements et coûts
Fiche 28	Site Internet
Fiche 29	Programmes spécifiques offerts aux jeunes (15-35 ans)
Fiche 30	Ententes signées lors de missions à l'étranger
Fiche 31	État d'avancement des travaux relatifs à l'équité salariale
Fiche 32	Dépenses effectuées dans les technologies de l'information
Fiche 33	Contrats octroyés dans le cadre du processus de réingénierie
Fiche 34	Sondages commandés dans le cadre du processus de réingénierie
Fiche 35	Planification des retraites, embauches et renouvellement du personnel occasionnel
Fiche 36	Organisation du travail
Fiche 37	Budgets consacrés à la sécurité
Fiche 38	Nombre et nature des griefs à l'égard des politiques ministérielles
Fiche 39	Circulation et confidentialité de l'information
Fiche 40	Nominations de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs
Fiche 41	Entente avec le gouvernement fédéral
Fiche 42	Privatisation ou impartition de services gouvernementaux
Fiche 43	Dépenses pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions
Fiche 44	Gouvernement en ligne
Fiche 45	Missions effectués à l'étranger
Fiche 46	Avis demandés au Commissaire au lobbying
Fiche 47	Avis demandés à la Commission d'accès à l'information
Fiche 48	Mandats confiés à chaque adjoint parlementaire
Fiche 49	Postes non comblés
Fiche 50	Occasionnels mis à pied
Fiche 51	Montant des cibles de compressions fixés par le Conseil du trésor
Fiche 52	Nominations effectuées au Conseil des ministres
Fiche 53	Solutions proposées dans le cadre de la réingénierie

Fiche 54	Contrats confiés à l'externe à des fins de réingénierie
Fiche 55	Sommes dépensées pour les voyages en avion
Fiche 56	Attachés politiques ayant signé deux directives du premier ministre
Fiche 57	Traiteurs
Fiche 58	Fonctionnaires responsables des dossiers de condition féminine depuis 2000
Fiche 59	Publications relatives à la condition féminine
Fiche 60	Rapports des comités interministériels et groupes de travail
Fiche 61	Mémoires au Conseil des ministres (parties accessibles au public)

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Fiche P-53	Effectifs en poste sur l'ensemble du territoire québécois
Fiche P-54	Mandats donnés au Conseil du statut de la femme
Fiche P-55	Avis et mémoires
Fiche P-56	Travaux relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)
Fiche P-57	Travaux relatifs à l'approche intégrée de l'égalité (AIÉ)
Fiche P-58	Mandats liés à la mise en place d'un Conseil de l'égalité
Fiche P-59	Rémunération pour les personnes mandatées pour réfléchir à l'égalité entre les sexes.
Fiche P-60	Travaux liés à la mise en place d'une nouvelle politique en matière de condition féminine
Fiche P-61	Sommes accordées pour la publication de la <i>Gazette des femmes</i>

TABLE DES MATIÈRES

(Par ordre alphabétique)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Abonnements et coûts	Fiche 27
Assiduité	Fiche 11
Attachés politiques ayant signé deux directives du premier ministre	Fiche 56
Avis demandés à la Commission d'accès à l'information	Fiche 47
Avis demandés au Commissaire au lobbying	Fiche 46
Baux pour espaces loués	Fiche 13
Baux se terminant en 2003-2004	Fiche 14
Budget discrétionnaire	Fiche 18
Budgets consacrés à la sécurité	Fiche 37
Cabinets ministériels	Fiche 16
Circulation et confidentialité de l'information	Fiche 39
Comparaison des crédits 2003-2004 et 2004-2005 par poste budgétaire	Fiche 1
Contrats confiés à l'externe à des fins de réingénierie	Fiche 54
Contrats de moins de 25 000 \$	Fiche 8
Contrats octroyés dans le cadre du processus de réingénierie	Fiche 33
Dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral	Fiche 19
Dépenses effectuées dans les technologies de l'information	Fiche 32
Dépenses en publicité et articles promotionnels	Fiche 5
Dépenses pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions	Fiche 43
Effectifs	Fiche 12
Entente avec le gouvernement fédéral	Fiche 41
Ententes signées lors de missions à l'étranger	Fiche 30
État d'avancement des travaux relatifs à l'équité salariale	Fiche 31
Études commandées	Fiche 7
Firmes – espaces loués	Fiche 15
Fonctionnaires responsables des dossiers de condition féminine depuis 2000	Fiche 58
Gouvernement en ligne	Fiche 44
Mandats confiés à chaque adjoint parlementaire	Fiche 48
Masse salariale de chaque cabinet ministériel	Fiche 26
Matériel informatique	Fiche 25
Mémoires au Conseil des ministres (parties accessibles au public)	Fiche 61
Missions effectués à l'étranger	Fiche 45
Montant de chacune des dépenses	Fiche 9
Montant des cibles de compressions fixés par le Conseil du trésor	Fiche 51
Nombre et nature des griefs à l'égard des politiques ministérielles	Fiche 38
Nominations de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs	Fiche 40
Nominations effectuées au Conseil des ministres	Fiche 52
Occasionnels mis à pied	Fiche 50
Organigramme	Fiche 2
Organisation du travail	Fiche 36
Personnel affecté ailleurs et payé par le CSF	Fiche 22
Personnel de cabinet	Fiche 17
Personnel en disponibilité	Fiche 20
Personnel hors structure	Fiche 21
Personnel par catégorie d'emploi qui reçoit une double rémunération	Fiche 24
Personnel rémunéré et payé par d'autres organismes non gouvernementaux	Fiche 23
Planification des retraites, embauches et renouvellement du personnel occasionnel	Fiche 35
Postes non comblés	Fiche 49
Privatisation ou impartition de services gouvernementaux	Fiche 42
Programmes spécifiques offerts aux jeunes (15-35 ans)	Fiche 29
Publications régulières, particulières ou occasionnelles	Fiche 3
Publications relatives à la condition féminine	Fiche 59
Rapports des comités interministériels et groupes de travail	Fiche 60

Répartition du personnel	Fiche 10
Site Internet	Fiche 28
Solutions proposées dans le cadre de la réingénierie	Fiche 53
Sommes dépensées pour les voyages en avion	Fiche 55
Sondages commandés dans le cadre du processus de réingénierie	Fiche 34
Sondages et groupes de discussion	Fiche 6
Traiteurs	Fiche 57
Voyages hors Québec	Fiche 4

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	
Avis et mémoires	Fiche P-55
Effectifs en poste sur l'ensemble du territoire québécois	Fiche P-53
Mandats donnés au Conseil du statut de la femme	Fiche P-54
Mandats liés à la mise en place d'un Conseil de l'égalité	Fiche P-58
Rémunération pour les personnes mandatées pour réfléchir à l'égalité entre les sexes.	Fiche P-59
Sommes accordées pour la publication de la <i>Gazette des femmes</i>	Fiche P-61
Travaux liés à la mise en place d'une nouvelle politique en matière de condition féminine	Fiche P-60
Travaux relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	Fiche P-56
Travaux relatifs à l'approche intégrée de l'égalité (AIÉ)	Fiche P-57

Conseil du statut de la femme (CSF) Étude des crédits budgétaires 2004-2005

Synthese des réalisations 2003-2004

Au cours de l'année 2003-2004, la présence du CSF sur le territoire québécois s'est enrichie de deux nouveaux bureaux : à Joliette dans la région de Lanaudière et à Victoriaville au Centre-du-Québec.

1. 30^e anniversaire du Conseil du statut de la femme

Pour commémorer son 30^e anniversaire en 2003, le CSF a planifié une programmation diversifiée sous le thème « 30 ans d'action, ça porte fruit! » qui s'adressait autant aux personnes intéressées à la condition féminine qu'au grand public. L'objectif visait à faire connaître les principales avancées des femmes tout en faisant ressortir les gains pour l'ensemble de la société québécoise. Voici quelques faits saillants de cette programmation :

- le colloque *Réfléchir sur 30 ans* a réuni près de 300 personnes, spécialistes en condition féminine (23 mai 2003);
- l'agora de la Grande-Place du Complexe Desjardins, « *Découvrir les 30 ans* », offrait plusieurs activités destinées au grand public (exposition photos, court-métrage, activités interactives sur ordinateurs, clavardage, présentation de courtes animations théâtrales, débats et hommages aux compagnons de route). Ces activités ont attiré un flot continu de milliers de personnes (23 et 24 mai 2003);
- près de 1 000 personnes étaient présentes au Spectrum, à Montréal, où s'est déroulé un spectacle d'une qualité inoubliable sous le thème « *Célébrer nos 30 ans* » (23 mai);
- la Cinémathèque québécoise, à Montréal, présentait une programmation spéciale sous le thème « *Zieuter ces 30 ans* »; la programmation comptait des vidéos marquantes, des archives de télévision témoignant de l'évolution de la cause féministe et la projection des films de la cinéaste Michelle Dansereau (soirées des 24 et 25 mai 2003);

À l'automne 2003, l'événement multivolet du 30^e anniversaire du CSF s'est poursuivi, à Québec, grâce à la collaboration du Musée de la civilisation et de plusieurs partenaires financiers (Caisses Desjardins de la région de Québec, Bureau de la Capitale-Nationale et Ville de Québec), huit activités ont été organisées entre le 17 septembre et le 19 novembre 2003. Par le biais des bureaux régionaux du CSF, l'exposition de photographies *Œuvres de femmes* a été présentée à plusieurs reprises dans huit régions au cours de l'année 2003-2004.

2. Rôle conseil du CSF auprès du gouvernement

Relativement à son rôle conseil auprès du gouvernement, le CSF s'est prononcé sur les questions suivantes :

- la politique de soutien à domicile *Chez soi : le premier choix*;
- le règlement permanent fixant les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement;
- les dispositions du Code du travail relatives à la transmission de droits et d'obligations à l'occasion de concessions partielles d'entreprises (projet de loi n^o 31);
- les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (projet de loi n^o 25);
- les enjeux et les niveaux de l'immigration au Québec;
- la Loi sur le ministère du Développement économique et régional instituant les Conférences régionales des élus (projet de loi n^o 34);
- les modifications aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants (projet de loi n^o 21);
- la qualité, l'accessibilité et le financement des universités;
- le Régime de rentes du Québec (document de consultation *Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec*);
- le développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde (projet de loi n^o 25).

3. Rôle d'information du CSF auprès de la population

Six numéros de la *Gazette des femmes* ont été publiés, dont la moyenne de tirage est de 25 083 par numéro. Le CSF a entrepris deux études sur les femmes autochtones et les femmes immigrantes dont la publication est prévue au cours de 2004.

Fidèle à sa tradition, le CSF a publié, pour la Journée internationale des femmes 2004, un dépliant d'animation destiné aux organisatrices d'activités ainsi qu'une affiche sous le thème : *S'allier pour l'égalité*. Il a continué à diffuser les feuillets *L'origine véritable du 8 mars* ainsi que *La constante progression des femmes*. Le CSF a participé à l'élaboration d'un cahier spécial *8 mars* dans *Le Devoir*, ce qui lui a permis de rejoindre les 50 000 lecteurs de l'édition du samedi.

**Conseil du statut de la femme (CSF)
Étude des crédits budgétaires 2004-2005**

Projections 2004-2005

1. Mandat de la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

En réponse au mandat reçu de la ministre, le CSF lui déposera, dans un premier temps, un rapport sur les stratégies d'égalité à privilégier pour l'avenir et, dans un deuxième temps, lui remettra un avis sur les orientations de la future politique gouvernementale en matière d'égalité. Ces travaux se réaliseront en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Cet avis constituera le document de consultation pour étude en commission parlementaire, prévue au cours de l'automne 2004. Le CSF contribuera aussi à l'organisation de cette commission parlementaire.

2. Réalisations prévues au *Plan d'action 2004-2005* du CSF

Le *Plan d'action 2004-2005*, quatrième et dernier de la série clôturant le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* du CSF, prévoit notamment la réalisation des actions suivantes :

- la collaboration aux travaux de recherche de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) sur l'accès au logement;
- l'édition et la diffusion de l'étude sur maternité-études;
- l'ajout de deux portraits, l'un sur les femmes immigrantes et l'autre sur les femmes autochtones, dans la collection *Des nouvelles d'elles*.
- l'amorce d'une étude sur les femmes et le sport et la pratique de l'activité physique;
- la publication de la mise à jour des 12 avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement local et régional.

De plus, le CSF produira des analyses et des avis sur les différents projets inscrits à l'agenda gouvernemental et au calendrier législatif qui pourront avoir un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le CSF soulignera le 25^e anniversaire de la *Gazette des femmes*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 1

Titre

Comparaison par poste budgétaire entre les crédits 2003-2004 et 2004-2005.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

	<u>Exercice</u> <u>2003-2004</u>	<u>Exercice</u> <u>2004-2005</u>	<u>Écart</u>
Conseil du statut de la femme :	(660)	(660)	
Programme :	5,1 (000 \$)	5,1 (000 \$)	
Budget des dépenses	4 284, 6 \$	4 466, 0 \$	181,4 \$
Moins			
Amortissement	38,0 \$	14,1 \$	23,9 \$
Plus			
Investissements	25,0 \$	25,0 \$	
Crédits	4 271,6 \$	4 476,9 \$	205,3 \$⁽¹⁾

(1) Cette augmentation s'explique par un report de crédits espérés de 181,4 \$ de 2003-2004 à 2004-2005 ainsi que par une diminution de la dépense d'amortissement de 23,9 \$.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 5 Condition féminine

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 466,0	14,1	25,0	4 476,9	4 300,3
2. Secrétariat à la condition féminine	2 678,4	11,0	-	2 667,4	2 971,2
	7 144,4	25,1	25,0	7 144,3	7 271,5
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				181,4	158,6
Crédit à voter				6 962,9	7 112,9

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	3 449,8	1 358,1	4 807,9	4 686,5
Fonctionnement	1 016,2	280,3	1 296,5	1 545,1
Transfert	-	1 040,0	1 040,0	1 040,0
	4 466,0	2 678,4	7 144,4	7 271,6
Effectif total	64	24	88	88
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0	-	25,0	25,0
	25,0	-	25,0	25,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 5 Condition féminine

Éléments	2003-2004			2002-2003	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 284,6	38,0	25,0	4 271,6	4 271,9
2. Secrétariat à la condition féminine	2 828,4	11,0	-	2 817,4	2 979,8
	7 113,0	49,0	25,0	7 089,0	7 251,7
Moins :					
Crédits reportés Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 (2001, c. 5)				-	112,1
Crédit à voter				7 089,0	7 139,6

Le programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2003-2004	2002-2003
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	3 268,4	1 418,1	4 686,5	4 734,6
Fonctionnement	1 016,2	370,3	1 386,5	1 488,4
Transfert	-	1 040,0	1 040,0	1 040,0
	4 284,6	2 828,4	7 113,0	7 263,0
Effectif total	64	24	88	88
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0	-	25,0	44,7
	25,0	-	25,0	44,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde du crédit de ce programme qui n'aura pas été utilisé peut être reporté en 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert » et ce, dans la mesure où ce crédit n'a pas été augmenté par un recours au fonds de suppléance.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2

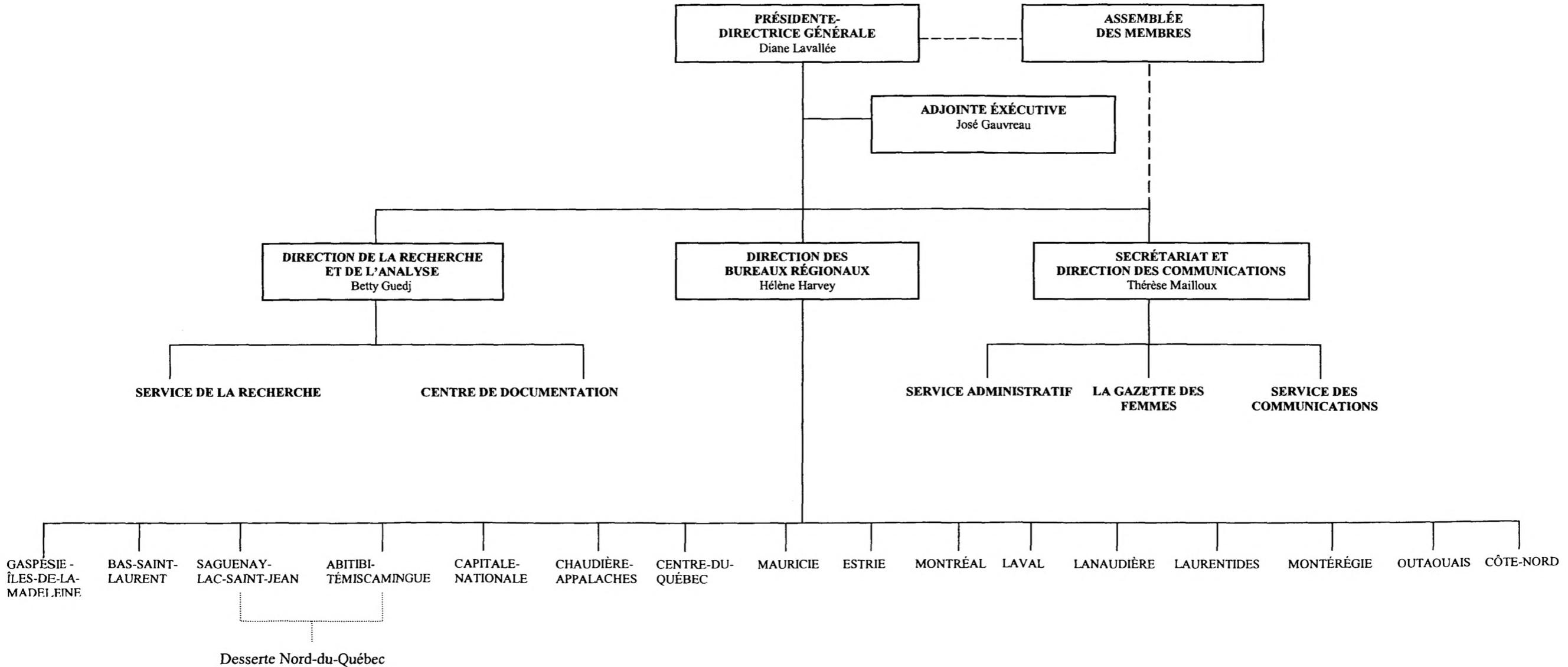
Titre

Organigramme du Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Voir annexe.

Conseil du statut de la femme ORGANIGRAMME



ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3

Titre

Liste des publications régulières, particulières ou occasionnelles du Conseil du statut de la femme à l'exception de la *Gazette des femmes* et de l'*Info-Région* pour 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'exercice financier 2003-2004, un budget de l'ordre de **12 632 \$** a été consacré à la production et à la diffusion des diverses publications du Conseil du statut de la femme qui sont catégorisées ici comme étant occasionnelles. (Ceci exclut la réimpression des publications produites durant les années antérieures.)

Les publications du Conseil ont été distribuées à l'ensemble de ses clientèles, à savoir aux groupes de femmes du Québec, aux associations nationales de condition féminine, à ses divers partenaires communautaires, gouvernementaux et socioéconomiques ainsi qu'à la population en général qui en faisait la demande.

Un montant d'environ **3 895 \$** a été alloué à l'impression uniquement par l'intermédiaire du contrat ouvert et une somme de **8 737 \$** a été attribuée à différentes autres compagnies pour l'ensemble de la production, de l'impression et de la diffusion, à l'exclusion des frais postaux.

Pour l'année financière 2003-2004, **14** nouveaux documents ont été produits pour un total de près de **22 335** exemplaires comptabilisés. Ils sont énumérés dans les tableaux qui suivent, en identifiant le type de production, le titre du document, le nombre de pages et le tirage.

**PUBLICATIONS PRODUITES ET ÉDITÉES
PAR LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME EN 2003-2004**
à l'exception de *La Gazette des femmes* et de *l'Info-Région*

Type de production	Titre	Nombre de pages	Tirage
Document d'information	<i>Plan d'action 2003-2004, éditions première et révisée</i>	12	90
Avis	<i>Mémoire sur le document de consultation Scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde</i>	28	400
Avis	<i>Commentaires sur le projet de loi n° 25 – Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux</i>	24	350
Avis	<i>Commentaires sur le projet de loi n° 34 – Loi sur le ministère du Développement économique et régional</i>	29	350
Avis	<i>Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités</i>	68	700
Avis	<i>Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes – Mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités</i>	46	500
Avis	<i>Adapter le Régime de rentes sans nier la réalité des femmes – Mémoire sur le document de consultation Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec</i>	57	1000
Dépliant	Journée internationale des femmes – 8 mars 2004		
Affiche	<i>S'allier pour l'égalité – 8 mars 2004</i>	2	2 000
Feuillet	<i>S'allier pour l'égalité – 8 mars 2004</i>	1	5 000
Feuillet	<i>La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes</i>	8	10 400
Feuillet	<i>The Long March Forward – A History of Women's Rights</i>	8	1 100
Feuillet d'information	<i>Info-CSF</i> 3 parutions	7	120

**PUBLICATION PRODUITE PAR LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
ET ÉDITÉE PAR LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC EN 2002-2003**

Type de production	Titre	Nombre de pages	Tirage
Brochure	<i>Conseil du statut de la femme - Rapport annuel de gestion 2002-2003</i>	35	325

LA GAZETTE DES FEMMES

La *Gazette des femmes* existe depuis octobre 1979, paraît six fois par année et compte entre 40 et 44 pages. Depuis janvier 1995, l'abonnement est payant et le magazine est vendu en kiosque.

Pour l'exercice financier 2003-2004, avec un budget global de 190 000 \$, incluant la production et la promotion du magazine, la *Gazette des femmes* a atteint un tirage total de 150 500, soit une moyenne de tirage de 25 083 par numéro. Quebecor World – L'éclaireur Saint-Romuald a réalisé l'impression des six numéros du magazine. Informatique Rive-Sud inc. assume la gestion du fichier des abonnées et la préparation postale. La distribution en kiosque est effectuée par Les Messageries de Presse Benjamin.

Pour chacune des parutions régulières, nous vous présentons les données concernant le tirage et les titres des principaux articles.

ANNÉE 2002-2003 VOLUME 24, NUMÉROS 1 À 6		
Numéro	Tirage	Dossier et articles
Numéro 1, mai-juin 2003	26 000	<p>Trente ans d'action et quatre fictions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le féminisme vu par 2 écrivaines et 2 écrivains ➤ Afrique du Sud : marquer des points contre le sida
Numéro 2, juillet-août 2003	25 000	<p>Féminisation des professions : un problème ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Féminisation des professions : un problème ? ➤ Des bancs d'école au marché du travail ➤ Des hommes sur... Vénus ➤ La « vieille dame indigne » - Madeleine Parent ➤ Cambodge : femmes en ondes
Numéro 3, sept.-oct. 2003	25 000	<p>Rebelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rebelles et engagées ➤ Tout feu tout flamme ➤ La génération papillon ➤ Des Françaises ni putes ni soumises
Numéro 4, nov.-déc. 2003	24 500	<p>Fondamentalisme – Un péril pour les femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bush : la bénédiction des pro-vie ➤ Ne tirez pas sur la caricaturiste ➤ Dans le ventre de l'aigle ➤ Alerte Rose ➤ Les États-Unis en bouquinant... et en surfant ➤ Île Mayotte : fin de la polygamie ➤ Michelle Courchesne : l'égalité avant tout
Numéro 5, janv.-fév. 2004	25 000	<p>L'argent et vous</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fric et féminisme : le fossé ➤ Que faites-vous de vos sous ? ➤ Quand les ménagères ménageaient ➤ Conjointe plus riche : problèmes de couple ? ➤ Nomades de l'espoir
Numéro 6, mars-avril 2004	25 000	<p>Femmes et science – La conquête inachevée</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Femmes et science – La conquête inachevée ➤ Autochtones urbaines ➤ Kim Longinotto, la cinéaste des insoumises ➤ Espagne mort au machisme

INFO-RÉGION 2003-2004

Les *Info-Région* sont des bulletins d'information rédigés dans chaque bureau régional du Conseil du statut de la femme et destinés à une clientèle régionale. Ils contiennent notamment des nouvelles du Conseil du statut de la femme dont ses dernières publications, des éléments d'actualité provinciale et régionale, des informations sur les groupes de soutien aux femmes, des dossiers régionaux et sectoriels.

Ils sont diffusés aux groupes de femmes et aux partenaires des secteurs public et parapublic. Lors de certains événements d'importance, un *Info-Région* spécial portant sur une thématique est publié.

Les *Info-Région* sont produits à l'interne. La fréquence de parution est de quatre numéros par année.

La liste d'envoi des bureaux régionaux varie entre 65 et 250 exemplaires, comme l'indique le relevé suivant, et près de 50 % de la diffusion se fait par courrier électronique :

BUREAU RÉGIONAL		TIRAGE
01	Bas-Saint-Laurent	140
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean	200
03	Capitale-Nationale	175
04 – 17	Mauricie – Centre-du-Québec	190
05	Estrie	155
06	Montréal	250
07	Outaouais	195
08	Abitibi – Témiscamingue	175
09	Côte-Nord	175
10	Nord-du-Québec	90
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	65
12	Chaudière-Appalaches	200
13 – 14 – 15	Laval – Laurentides – Lanaudière	240
16	Montréal	235
TOTAL		2 485

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 4

Titre

Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 2003.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Montpellier (France)

Du 25 au 28 mai 2003

Conférencière invitée à la plénière d'ouverture du II^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones.

Sujet : Itinéraire d'une femme engagée et mes fonctions actuelles comme présidente du Conseil du statut de la femme au gouvernement du Québec.

Coût : 2 009 \$ (frais de logement et certains repas sont assumés par le Secrétariat international des infirmières et des infirmiers de l'espace francophone).

Participante : M^{me} Diane Lavallée, présidente.

Personnes clés rencontrées et leurs fonctions :

- Au kiosque du gouvernement du Québec, celui de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) et celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et, dans divers ateliers, j'ai rencontré de nombreuses infirmières intéressées à connaître davantage l'expérience de travail au Québec.
- Éric Zaoui – responsable de la formation au Centre de formation continue du personnel hospitalier Assistance publique de Paris.
- Walter Hesbeen – secrétaire général de l'Institut La Source, Paris, France. Responsable de l'Unité de recherche et développement de l'Institut La Source, Lausanne, Suisse.
- Albert Jacquard – philosophe, Paris, France.
- Boris Cyrulrik – médecin neuropsychiatre, auteur, spécialiste de la « résilience ».
- Awa Marie Coll Seck – ministre de la Santé, de l'Hygiène et de la Promotion au Sénégal.
- Aline Weber à Dieulefit dans Le Rhône – rencontre avec un groupe d'infirmières et d'infirmiers à la Clinique « Beau Vallon » à Dieulefit.

Les infirmiers et les infirmières, dont Élisabeth Bonjour, chef d'une clinique gériatrique à Valence, étaient tous intéressés de connaître le travail infirmier au Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 5

Titre

Liste des dépenses en publicité (incluant sur Internet) et des articles promotionnels.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Estimation

<i>Le Journal association des employées et employés du gouvernement du Québec (AEGQ)</i> 30 ^e anniversaire du CSF- 30 ans d'action ça porte fruit ! Date de parution : 30 avril 2003	363 \$
<i>Journal Voir de Montréal</i> 30 ^e anniversaire du CSF - 30 artistes célèbrent 30 ans de culture Dates de parution : 1, 8, 15 et 22 mai 2003	1 610 \$
<i>La Presse cahier culturel</i> 30 ^e anniversaire du CSF - 30 artistes célèbrent 30 ans de culture Dates de parution : 10 et 17 mai 2003	3 647 \$
<i>Le Devoir cahier spectacles</i> 30 ^e anniversaire du CSF - 30 artistes célèbrent 30 ans de culture Dates de parution : 3, 10 et 17 mai 2003	1 219 \$
<i>Le Devoir cahier spécial</i> 30 ^e anniversaire du CSF - Invitation au public Date de parution : 17 mai 2003	6 080 \$
<i>Appartenance Mauricie Calendrier historique 2004</i> 30 ^e anniversaire du CSF - 30 ans d'action ça porte fruit ! Date de parution : octobre 2003	350 \$
<i>Parlement Jeunesse Document de travail</i> En démocratie, le pouvoir se partage ! Date de parution : novembre 2003	500 \$
<i>Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec Agenda</i> 30 ^e anniversaire du CSF- 30 ans d'action ça porte fruit ! Date de parution : novembre 2003	50 \$
<i>Le Devoir cahier spécial</i> Journée internationale des femmes 8 mars 2004 - S'allier pour l'égalité Date de parution : 6 mars 2004	1 840 \$
<i>Corriere Italiano</i> Journée internationale des femmes 8 mars 2004 - S'allier pour l'égalité Date de parution : 3 mars 2004	809 \$

Pour le prochain exercice financier, soit 2004-2005, le Conseil du statut de la femme a réservé une enveloppe de 2 000 \$ qui pourra être utilisée pour défrayer les coûts reliés à la publicité.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 6

Titre

Liste des sondages et groupes de discussion effectués durant l'exercice financier 2003-2004 à la demande du Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun sondage ni groupe de discussion n'a été effectué durant l'exercice financier 2003-2004.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 7

Titre

Liste des études commandées à l'extérieur ou à l'intérieur durant l'exercice financier 2003-2004 à la demande du Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Voir annexe.

Liste des études commandées à l'extérieur

Descarries Francine	Proposition pour la création d'un fonds de recherche au Conseil du statut de la femme.	1 200 \$
Desrochers Lucie	Pensions alimentaires pour enfants.	1 050 \$
	Réflexion sur les conditions de travail dans l'industrie du vêtement.	210 \$
	Rédaction et intégration d'une recherche sur la conciliation maternité-études.	7 000 \$
INRS – Culture	Coproduction d'une étude sur les femmes autochtones.	15 000 \$
Ricard Philippe	Tableaux statistiques « Mères étudiantes au CÉGEP ».	500 \$
Roll Sandrine	Rapport de recherche sur « Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens ».	1 009 \$
TOTAL		25 969 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8

Titre

Liste des contrats de moins de 25 000 \$ octroyés par le Conseil du statut de la femme du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Voir annexe.

DEMANDE GÉNÉRALE No 8
CONTRATS DE PLUS DE 1 000 \$ ET DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2003 ET LE 5 AVRIL 2004

1° : LISTES DES APPELÉS

NOM DU CONTRACTANT	TYPE DE CONTRACTANT <ul style="list-style-type: none"> ▪ fournisseur (au sens du règlement) ▪ OSBL ▪ organisme public ou para-public ▪ autre (préciser) 	NATURE DU CONTRAT (cocher <input checked="" type="checkbox"/>)				OBJET DU CONTRAT	MONTANT
		Approvisionnement	Construction	Services auxiliaires	Services professionnels		
Graphoïdes (Les)	Fournisseur				<input checked="" type="checkbox"/>	Infographie et production graphique dans la <i>Gazette des femmes</i> , vol. 25 n ^{os} 1 et 2	4 125 \$
Imprimerie Bergemont inc.	Fournisseur			<input checked="" type="checkbox"/>		Impression de dépliants : <i>La constante progression des femmes, the long march forward, l'origine véritable du 8 mars, The true origins of march 8</i>	3 814 \$
Informatique Rive-Sud inc.	Fournisseur				<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des abonnements de la <i>Gazette des femmes</i>	7 584 \$
J.B. Deschamps inc.	Fournisseur			<input checked="" type="checkbox"/>		Impression de signets et du guide <i>Femmes et santé</i>	11 159 \$

2° : CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ

A.D. Promotions	Fournisseur			<input checked="" type="checkbox"/>		Macarons marquant les 30 ans du Conseil du statut de la femme	1 600 \$
Agence Stock photo	Fournisseur			<input checked="" type="checkbox"/>		Photo pour le magazine la <i>Gazette des femmes</i>	3 199 \$
Les Animaleries Inc.	Fournisseur			<input checked="" type="checkbox"/>		Logistique pour le spectacle du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme (Location de costumes...)	1 255 \$

Borde Valérie	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	5 088 \$
Boudreau Nicole	Fournisseur				√	Sollicitation de commandites pour le spectacle du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	6 148 \$
Bordeleau Francine	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 650 \$
Bourdon Marie-Claude	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 875 \$
Brochu Catherine	Fournisseur				√	Vente de publicité pour la <i>Gazette des femmes</i>	11 814 \$
C.T.T.T.B.F. (Théâtre Parminou)	Fournisseur			√		Activité de communication dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 100 \$
Cantin Mélanie	Fournisseur				√	Photos pour le magazine la <i>Gazette des femmes</i>	1 140 \$
Caractera inc.	Fournisseur			√		Impression d'affiches et de dépliants pour le 8 mars	2 110 \$
Casson Sophie	Fournisseur				√	Photos pour le magazine la <i>Gazette des femmes</i>	3 479 \$
Central Direct	Fournisseur	√				Matériel informatique	1 730 \$
Champagne André	Fournisseur				√	Conférence dans le cadre des activités marquant les 30 ans du Conseil du statut de la femme	1 000 \$
Cinémathèque québécoise	Fournisseur			√		Cocktail pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 384 \$

Coba	Fournisseur			√		Droit d'utilisation annuel du logiciel de gestion documentaire	1 150 \$
Communication Démo inc.	Fournisseur			√		Préparation de la revue de presse quotidienne	5 638 \$
Communications Lise Raymond	Fournisseur				√	Responsable des communications avec les médias pour le spectacle : <i>Célébrer nos 30 ans</i>	1 490 \$
Composition Orléans inc.	Fournisseur			√		Impression d'affiches pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 258 \$
Copiexpress	Fournisseur			√		Réimpression de brochures pour les avis : Commentaires sur le projet de la loi n ^o 34, Les études, l'enseignement et la recherche universitaires : enjeux émergents pour les femmes, Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités, Adapter le Régime de rentes sans nier la réalité des femmes, Commentaires sur le projet de loi n ^o 25, Mémoire sur le document de consultation Scénarios de développement et financement pour assurer le pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde et le Plan d'action 2004-2005	4 157 \$
Corpav services audiovisuels	Fournisseur			√		Installation et location de matériel informatique dans le cadre des 30 ans du Conseil du statut de la femme	6 938 \$
Cousineau Marie-Eve	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 927 \$
Delta centre-ville	Fournisseur			√		Réservation de salle et banquet pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	18 603 \$
Descarries Francine	Fournisseur				√	Formation collective donnée au personnel, conférencière pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme et préparation, rédaction et dépôt d'un rapport de travail sur la constitution d'un fonds de recherche par le Conseil du statut de la femme	2 209 \$
Desjardins Aline	Fournisseur				√	Animation de séances de clavardage dans le cadre des 30 ans du Conseil du statut de la femme	1 100 \$
Desrochers Lucie	Fournisseur				√	Rédaction d'un discours « L'histoire du féminisme », revoir et compléter la publication « le Conseil du statut de la femme avec les Québécoises depuis 20 ans » et analyse de rapports et de projets	11 534 \$
Éditions Rogers Limitée	Fournisseur			√		Insertion d'encarts publicitaires pour la <i>Gazette des femmes</i>	19 613 \$

Elsys systems au laser inc.	Fournisseur	√				Matériel informatique (Cartouches pour les imprimantes du Conseil du statut de la femme)	1 455 \$
Émond Ariane	Fournisseur				√	Animation de séances de clavardage dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 200 \$
Enveloppe Innova inc.	Fournisseur			√		Impression d'enveloppes pour le Conseil du statut de la femme	1 487 \$
Évolution graphique	Fournisseur				√	Conception et réalisation infographique d'une affiche et d'un dépliant pour la Journée internationale des femmes, le 8 mars	1 469 \$
Expressions	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	8 250 \$
Faites de la musique	Fournisseur			√		Location d'une salle pour répétition dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 500 \$
Folia design inc.	Fournisseur			√		Entretien de plantes	2 077 \$
Forge des Éperviers (La)	Fournisseur	√				Réalisation de sculptures en fer forgé, de cuivre et d'acier, Prix pour les compagnons de route dans le cadre des activités du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	2 925 \$
Fortier Dominique	Fournisseur				√	Révision de la traduction française d'une étude : <i>The aim framework adessing and involving men and boys to promote gender equality and gender discrimination and violence</i>	2 000 \$
Giguère Nicole	Fournisseur				√	Réalisation d'une vidéo présentée dans le cadre des 30 ans du Conseil du statut de la femme	1 200 \$
Graphoïdes (Les)	Fournisseur				√	Infographie et production graphique dans la <i>Gazette des femmes</i> (4 numéros)	14 450 \$
Groupe D.E.S.	Fournisseur				√	Création d'un concept pour les expositions tenues au Complexe Desjardins dans le cadre des 30 ans du Conseil du statut de la femme	22 542 \$

Groupe SDI	Fournisseur			√		Contrat de programmation de deux modules du système de gestion des clientèles (GCP)	3 420 \$
Groupe Vision	Fournisseur			√		Impression de dépliants pour le spectacle au Spectrum dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 384 \$
Guénette Françoise	Fournisseur				√	Animatrice pour le colloque du 30 ^e anniversaire du CSF	3 700 \$
Guéricolas Pascale	Fournisseur				√	Chroniques et entrevues pour la <i>Gazette des femmes</i>	5 405\$
Imprimerie C.P.L. inc.	Fournisseur			√		Impression de dépliants pour les activités du 30 ^e anniversaire à l'Agora	1 379 \$
Imprimeries Héon & Nadeau ltée	Fournisseur			√		Impression de dépliants pour le Conseil et impression du rapport de gestion 2002-2003	1 552 \$
Imprimeries Transcontinental inc.	Fournisseur			√		Impression de feuillets publicitaires de la <i>Gazette des femmes</i>	5 304 \$
INRS-Urbanisation, culture, société	Fournisseur				√	Rédaction d'une brochure « Des nouvelles d'Elles » - Les femmes autochtones du Québec	15 000 \$
Institut national de santé publique	Fournisseur				√	Contribution du Conseil du statut de la femme au bulletin <i>Développement social</i> comme partenaire	3 000 \$
J.B. Deschamps inc.	Fournisseur			√		Encarts publicitaires pour la <i>Gazette des femmes</i>	3 102 \$
JLR-Rédaction	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	2 501 \$
Joncas Postexperts	Fournisseur			√		Insertion et mise en plastique de la <i>Gazette des femmes</i>	3 939 \$
Jutras Dominique	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 400 \$

Lambert Michel	Fournisseur			√		Sonorisation du spectacle 30 ^e anniversaire du CSF	1 500 \$
Malavoy Sophie	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	3 420 \$
Mandeville Jean-Louis	Fournisseur				√	Conseil pour la réalisation technique et logistique pour le spectacle du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	4 954 \$
Médias Transcontinental Inc	Fournisseur					Insertion d'un feuillet publicitaire de la <i>Gazette des femmes</i> dans le magazine <i>Madame et Coup pouce</i>	10 000 \$
Montreynaud Florence	Fournisseur				√	Conférencière pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	3 986 \$
Musée de la civilisation	Fournisseur				√	Associé comme partenaire afin d'organiser une série d'activités pour souligner le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	22 396 \$
Navarro Pascale	Fournisseur				√	Conférencière pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 000 \$
Papeteries Olympiques Itée	Fournisseur	√				Fourniture informatique (cartouches d'imprimante laser)	3 761 \$
Paré Robert	Fournisseur				√	Révision linguistique pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 250 \$
Pedneault Hélène	Fournisseur				√	Conception et mise en scène du spectacle du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	9 035 \$
Perreault Laura-Julie	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	5 370 \$
Piché Sonia	Fournisseur				√	Conseil pour la régie dans le cadre du spectacle du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 600 \$
Place Desjardins	Fournisseur			√		Location de la Grande Place du Complexe Desjardins pour marquer le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	7 967 \$

Porter Isabelle	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 106 \$
Poulin Martine	Fournisseur				√	Préparation d'un diaporama pour le spectacle du 30 ^e anniversaire du CSF	1 100 \$
Presse limitée (La)	Fournisseur				√	Fournir l'environnement technologique pour les séances de clavardage tenues dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	4 000 \$
Productions Héléne Dallaire	Fournisseur				√	Arrangements musicaux pour les chansons et du spectacle dans le cadre du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	4 001 \$
Promotions Héritage	Fournisseur	√				Matériel de promotion : lampe-porte clé pour la <i>Gazette des femmes</i>	2 850 \$
Publications du Québec (comptabilité)	Organisme public	√				Volumes <i>Œuvres de femmes</i> , services informatiques et documentaires concernant le catalogue unifié des bibliothèques gouvernementales, placements médias pour le 30 ^e anniversaire du CSF	18 729 \$
Publications du Québec (MRCI)	Organisme public			√		Impression de la <i>Gazette des femmes</i>	14 185 \$
Publications Transcontinental inc.	Fournisseur			√		Insertion d'encarts publicitaires de la <i>Gazette des femmes</i> dans le <i>Coup de pouce</i> et le <i>Châtelaine</i>	12 333 \$
Ranvier Sabrina	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 065 \$
Receveur général du Canada	fournisseur				√	Achat de statistiques : des tableaux personnalisés et des profils de groupes cibles du recensement de 2001 (étude sur les femmes immigrantes)	10 000 \$
Roll Sandrine	Fournisseur				√	Production d'un rapport de recherche sur l'approche du genre les expériences européennes	1 009 \$
Saint-Hilaire Mélanie	Fournisseur				√	Monter divers dossiers de référence pour les journalistes, éditer les textes des chroniques régulières, commander le visuel, relire les épreuves, etc. pour la <i>Gazette des femmes</i>	13 848 \$
Services d'entretien d'équipement bureautique	Fournisseur				√	Entretien de machines de bureau	1 641 \$

Solutions intrasoft inc	Fournisseur			√		Licence d'utilisation annuelle du logiciel anti-virus pour le serveur de courrier électronique	1 492 \$
Stratégie organisation méthode Som inc.	Fournisseur				√	Adhésion au sondage omnibus le SOM-R portant sur le mouvement féministe pour les activités du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	5 900 \$
Szacka Alexandra	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 625 \$
Teknix innovation	Fournisseur				√	Mise à jour du bastion de sécurité informatique et de mise en place d'un système de surveillance du trafic Internet et réseau	2 520 \$
Thibault Geneviève	fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	4 887 \$
Traductions Cosa (Les)	Fournisseur				√	Traduction en français d'une étude : <i>The aim adessing and involving men and boys to promote gender equality and gender discrimination and violence</i>	1 895 \$
Trans Québec	Fournisseur			√		Service d'un technicien projectionniste pour le spectacle du 30 ^e anniversaire du CSF	1 200 \$
Transcriptions Verbatim inc.	Fournisseur			√		Segments sonores pour le Conseil	1 131 \$
Tremblay Marlène	Fournisseur				√	Assumer le bon fonctionnement de l'atelier du Futur net dans le cadre des activités du 30 ^e anniversaire du CSF	3 600 \$
Union des Artistes	Fournisseur			√		Remise à la caisse de sécurité du spectacle pour le 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	3 148 \$
Vidéo femmes inc.	Fournisseur				√	Concevoir et réaliser une vidéo dans le cadre de l'activité du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	8 135 \$
Woodward Alison	Fournisseur				√	Présentation d'une conférence dans le cadre de l'activité du 30 ^e anniversaire du Conseil du statut de la femme	1 203 \$
Wu Yao Kwang Olivia	Fournisseur				√	Rédaction de textes pour la <i>Gazette des femmes</i>	1 240 \$

Ce document est disponible en format électronique sur l'intranet du gouvernement du Québec, section marchés publics, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.tresor.qc/contrats>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 9

Titre

Montant de chacune des dépenses pour l'année 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'exercice 2003-2004, les dépenses du Conseil du statut de la femme sont :

-	la photocopie		24 454 \$
	. photocopieurs	21 000 \$	
	. extérieur	3 454 \$	
-	la téléphonie cellulaire		1 389 \$
-	les téléavertisseurs		0 \$
-	le mobilier de bureau		2 329 \$
-	les distributeurs d'eau		475 \$
-	le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas n'incluant pas les frais de colloque à l'extérieur du Québec		88 622 \$
-	les frais reliés au perfectionnement		22 467 \$
-	les frais de congrès, de colloques, etc.		
	a) au Québec		10 467 \$
	b) à l'extérieur du Québec		2 009 \$
		TOTAL :	152 212 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 10

Titre

Répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles selon les catégories d'emploi pour 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Exercice financier 2003 – 2004*

Catégorie d'emploi	F	M	H	A	Autoc	CC	-35 ans	35-55 ans	55 ans et +
Hors cadres et cadres	4 (6 %)							3 (5 %)	1 (2 %)
Professionnelles	27 (43 %)	1 (2 %)	1 (2 %)			1 (2 %)	2 (3 %)	19 (30 %)	7 (11 %)
Fonctionnaires	29 (47 %)	1 (2 %)					3 (5 %)	24 (39 %)	3 (5 %)
	Total : 62		Total : 62						

F : Personnel féminin
M : Personnel masculin
H : Personnel handicapé
A : Personnel anglophone
Autoc : Personnel autochtone
CC : Personnel de communautés culturelles
* : Personnel actif au 5 mars 2004 : 62. L'effectif total du CSF est de 64 ETC.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 11

Titre

Informations concernant l'assiduité pour l'exercice financier 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Voir annexe.

A) Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel : 1 140

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
52	72	79	94	103	121	110,5	82	126	125	110,5	65

B) Nombre d'heures supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires :

HEURES SUPPLÉMENTAIRES			
MOIS	EFFECTUÉES	COMPENSÉES (VACANCES)	PAYÉES (\$)
Avril	190,25	180,75	9,50
Mai	698,95	681,45	17,50
Juin	121,08	121,08	
Juillet	14,50	14,50	
Août	39,00	39,00	
Septembre	138,25	138,25	
Octobre	137,08	137,08	
Novembre	166,75	166,75	
Décembre	34,75	34,75	
Janvier	41,00	41,00	
Février	24,25	24,25	
TOTAL	1605,86	1578,86	27,00

C) Nombre de jours de vacances pris par le personnel : 1 169

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
20	19	85	415	322	105	41	18,5	105,5	18,5	8	15

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 12

Titre

Informations concernant les effectifs pour chacun des exercices budgétaires depuis 2001-2002.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

SOURCE : S25 (185412).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 13

Titre

Liste des baux pour les espaces loués de la SIQ.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 14

Titre

Liste des baux auxquels la SIQ a mis fin en 2003-2004 et prévisions 2004-2005.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 15

Titre

Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 2003-2004 qui louent des espaces.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil du statut de la femme ne loue pas d'espace en dehors de ceux qui lui sont procurés par la SIQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 16

Titre

Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels depuis le 29 avril 2003.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

De par sa nature, il n'y a pas de cabinet ministériel au Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 17

Titre

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres au 1^{er} mars 2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

De par sa nature, il n'y a pas de cabinet ministériel au Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 18

Titre

Liste des sommes d'argent versées en 2003-2004 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministère ou de l'organisme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La présidente du Conseil du statut de la femme ne dispose d'aucun budget discrétionnaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 19

Titre

Ventilation détaillée des budgets de dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral en 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil du statut de la femme n'a obtenu aucun transfert du gouvernement fédéral en 2003-2004.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 20

Titre

Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 21

Titre

Liste du personnel hors structure par catégories d'emploi rémunéré par le Conseil et qui n'occupe aucun poste au Conseil.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Il n'existe pas de personnel hors structure qui n'occupe aucun poste au Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 22

Titre

Liste du personnel rémunéré et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun personnel rémunéré par le Conseil du statut de la femme n'est affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux ou autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 23

Titre

Liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres, et affecté au Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux ou autres n'est affecté au Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 24

Titre

Liste du personnel par catégories d'emploi qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à sa fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun personnel du Conseil du statut de la femme ne reçoit une double rémunération.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 25

Titre

Liste détaillée des équipements informatiques (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée).

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

INVENTAIRE

Le Conseil du statut de la femme dispose de 93 micro-ordinateurs et 22 imprimantes Laser et à jet d'encre répartis ainsi :

- 69 micros de type PC Pentium (âgés de 1 à 7 ans)
- 6 serveurs de type PC Pentium (âgés de 1 à 6 ans)
- 2 Power Mac G3 (âgés de 6 ans)
- 16 portables de type Pentium (âgés de 1 à 7 ans)
- 22 imprimantes HPLaser Jet et multi-fonctions à jet d'encre (âgées de 1 à 7 ans)

ACQUISITION 2003-2004

(000 \$)

- | | |
|----------------------------------------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Imprimantes multi-fonctions (2) | 1,3 \$ |
| <input type="checkbox"/> Portables de type Pentium (2) | 1,9 \$ |

Total

3,2 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 26

Titre

Évolution de la masse salariale de chaque cabinet ministériel depuis 1989.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

De par sa nature, il n'y a pas de cabinet ministériel au Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 27

Titre

Liste des abonnements et des coûts.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Voir annexe.

**LISTE DES ABONNEMENTS (journaux, périodiques, etc.),
LIVRES ET AUTRES
AU CENTRE DE DOCUMENTATION
DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

JOURNAUX POUR L'ENSEMBLE DU CSF :

Le Devoir
Journal de la rue
Le Soleil
Le Tour d'y voir (Quotidien électronique)

Sous-total : 440 \$

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES POUR LES BUREAUX RÉGIONAUX :

Bas-Saint-Laurent 01

Le Saint-Laurent/Portage
La Voix gaspésienne
Bulletin de l'IREF

Saguenay-Lac-Saint-Jean 02

Le Quotidien

Trois-Rivières 04

Le Nouvelliste
Bulletin Profil
L'Express
La Nouvelle de Victoriaville

L'Estrie 05

La Tribune
Femmes et justice

Montréal 06

Bulletin de liaison FAFMRQ
Emploi et revenu en perspectives
Tendances sociales canadiennes

L'Outaouais 07

Le Droit

Abitibi-Témiscamingue 08

La Frontière
Le Reflet

Côte-Nord 09

Le Soleil

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 11

Le Radar
L'Écho de la Baie

Chaudière-Appalaches 12

Le Peuple Chaudière
Journal de Lévis

Laval 13-14-15

L'Écho du Nord
L'Expression de Lanaudière
Revue de Terrebonne

Sous-total : 2 400 \$

**LISTE DES ABONNEMENTS (journaux, périodiques, etc.),
LIVRES ET AUTRES
AU CENTRE DE DOCUMENTATION
DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

PÉRIODIQUES POUR L'ENSEMBLE DU CSF :

L'actualité
Agenda – Québec dans le monde
Applied Art
Atlantis : A Women's studies journal
Au Bas de l'échelle
L'Autre parole
Bouge : Bulletin de liaison du C.I.A.F.T (+ adhésion)
Bulletin de liaison / FAFMRQ
Bulletin d'information / IREF
Les Cahiers de la femme
Cahiers québécois de démographie
CDÉACF
Châtelaine
Découvrir / ACFAS (+ adhésion)
Documentation et bibliothèques / ASTED (+ adhésion)
Documentation sur la recherche féministe
Emploi et revenu en perspectives
Femme plus
Femmes d'ici
Femmes et justice
FRAPRU
Gazette officielle du Québec : Partie 2
Grafika
Guide du pouvoir / Courrier parlementaire
Herizons
L'ICEA : Bulletin de liaison
Info Presse Communications
Jurisfemme / ANFD (+ adhésion)
Madame
MS
Nouvelles pratiques sociales
Nouvelles questions féministes
Perception / CCDS (+ adhésion)
Possibles
Recherche-Action : Bulletin / ICREF (+ adhésion)
Recherches féministes / GREMF (+ adhésion)
Réseau canadien pour la santé des femmes : Bulletin
Réseau du REIQCS
Revue Femmes et droit
Tendances sociales canadiennes
Transition (+ adhésion)
Trente, le
Une Véritable Amie
Women and Environments
Women's Rights Law Reporter

Sous-total :

2 500 \$

**LISTE DES ABONNEMENTS (journaux, périodiques, etc.),
LIVRES ET AUTRES
AU CENTRE DE DOCUMENTATION
DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

DOCUMENTS JURIDIQUES :

Droit de la famille québécois
Lois refondues du Québec
Code civil du Québec
Code criminel
Lois du travail
Code de procédure civile
Loi d'accès à l'information
Alter Ego – Chartes des droits de la personne
Projets de loi (présentation)

Sous-total : 2 200 \$

PUBLICATIONS DE STATISTIQUE CANADA SUR CD-ROM :

Chronologie de la population active
Tendances du revenu au Canada
Données du Recensement

Sous-total : 500 \$

BASES DE DONNÉES DU CENTRE DE DOCUMENTATION :

Format MARC21 et Vedettes-autorité
Réseau des bibliothèques gouvernementales / Best-Seller

Sous-total : 3 760 \$

GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Coba (contrat d'entretien du logiciel et licence d'utilisation)
Entreposage des documents semi-actifs au CDSA

Sous-total : 3 200 \$

ACQUISITION DE LIVRES

Sous-total : 5 000 \$

Grand total : 20 000 \$

Centre de documentation
Mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 28

Titre

Site Internet du CSF.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Il y a environ sept (7) ans, le CSF se dotait d'un premier site Internet, puis en 2002, un nouveau site a été développé en régie par les employées du CSF avec l'aide de stagiaires. Ce dernier offre des structures plus efficaces, des outils facilitant la recherche, et est doté d'un nouveau visuel, conformément aux normes du programme d'identification visuelle du gouvernement.

Les coûts d'entretien annuels sont évalués à environ 17 000 \$ par année, ce qui représente essentiellement le salaire des employées responsables de la mise à jour du contenu et du volet technique.

Seuls les deux (2) webmestres responsables du contenu et de l'aspect technique sont autorisés à effectuer des modifications au site et à procéder aux mises à jour, et ce, de une à deux fois par semaine selon les besoins (ex. : dépôt des communiqués de presse, documentations diverses, etc.). Au cours de la dernière année, une nouvelle section « Statistiques » qui est en développement comprendra plus de 250 tableaux sur plusieurs sujets concernant les femmes de toutes les régions du Québec.

Selon les statistiques récentes, le CSF a enregistré les moyennes suivantes :

- Visites¹ 7 915 / mois
- Pages visitées² 31 733 / mois
- « Hits » enregistrés³ 190 128 / mois

Les deux dernières années ne peuvent faire l'objet de comparaisons, dû à un changement d'outil pour comptabiliser les statistiques.

1 Visites : on considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté durant les dernières 60 minutes.

2 Pages visitées : nombre de fois qu'une page du site est vue (cumul de tout visiteur, toute visite).

3 « Hits » enregistrés : nombre de fois qu'une page, image, fichier du site est vu ou téléchargé par un visiteur.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 29

Titre

Programmes spécifiques offerts aux jeunes (15-35 ans).

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le CSF ne gère aucun programme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 30

Titre

Ententes signées lors de mission à l'étranger.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil du statut de la femme n'a aucune autorité pour signer des ententes avec des partenaires étrangers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 31

Titre

État d'avancement des travaux relatifs à l'équité salariale.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 32

Titre

Dépenses effectuées en 2003-2004 dans les technologies de l'information.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

En date du 31 mars 2004, la dépense estimée (12 mois) :

a) Lignes téléphoniques et câble pour des fins informatiques	18,9 \$
b) Matériel informatique acquis*	12,7 \$
c) Logiciels	0,4 \$
d) Le CSF a accordé divers contrats de programmation informatique en 2003-2004	5,9 \$
e) Formation reliée aux technologies de l'information	2,1 \$

* Concernant les équipements informatiques, se référer à la fiche n° 25.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 33

Titre

Liste et copie de tous les contrats octroyés dans le cadre du processus de réingénierie de l'État ainsi que le montant de chacun de ces contrats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil n'a pas accordé de contrats dans le cadre de la réingénierie de l'État.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 34

Titre

Liste et copie des sondages commandés dans le cadre du processus de réingénierie de l'État ainsi que le montant de chacun de ces contrats.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil n'a commandé aucun sondage dans le cadre de la réingénierie de l'État.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 35

Titre

Méthodologie employée pour effectuer la planification des départs à la retraite, des embauches et du renouvellement des contrats d'employés occasionnels.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 36

Titre

Le nombre de réunions des comités ministériels sur l'organisation du travail.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 37

Titre

Les budgets consacrés à la sécurité du Conseil du statut de la femme (interne ou par contrat à l'externe) pour 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Conseil n'a pas consacré de dépenses spécifiques à la sécurité sauf celles assumées à même les loyers de la SIQ et la sécurité touchant son réseau informatique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 38

Titre

Le nombre et la nature des griefs formulés à l'égard des politiques ministérielles visant à assurer la confidentialité des informations ainsi que le nombre de sanctions imposées aux employés et aux cadres à l'égard de ces mêmes politiques.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 39

Titre

Toute modification à une directive existante ou toute nouvelle directive s'appliquant à tous les ministères ou organismes, ou particulière à certains ministères ou organismes, à l'égard de la circulation et la confidentialité de l'information ainsi que toutes les sommes investies dans l'application de ces mesures par chacun des ministères et organismes incluant le ministère de la Sécurité publique.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Il n'y a pas eu de modification à une directive existante ni de nouvelle directive au Conseil du statut de la femme s'appliquant à la circulation et la confidentialité de l'information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 40

Titre

Nominations, depuis le 29 avril 2003, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse dans la réponse de la question n° 8.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 41

Titre

Toute nouvelle entente ou lettre d'entente ainsi que toute modification à une entente existante avec le gouvernement fédéral, l'un de ses organismes ou un autre organisme qui a son propre conseil d'administration, mais dont les fonds proviennent à plus de 50 % du gouvernement fédéral ou de l'un de ses organismes.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 42

Titre

Toutes les études commandées en 2003-2004 sur la privatisation ou l'impartition de services gouvernementaux déjà offerts ou de nouveaux services publics, les contrats liés à ces études, les mandats détaillés, l'échéance prévue et les montants impliqués.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question n° 7.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 43

Titre

Pour 2003-2004, les dépenses effectuées pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en distinguant pour chacune des régions.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Ne s'applique pas dans le cas du Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 44

Titre

Les montants déboursés en 2003-2004 ainsi que les prévisions pour 2004-2005 pour les études, avis ou achat de matériel (logiciels ou équipements) pour la mise en place du gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 45

Titre

Les rapports et l'évaluation des missions effectuées à l'étranger par le premier ministre, sa conjointe, les ministres, les ministres délégués, les hauts fonctionnaires.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question n° 4.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 46

Titre

La liste et une copie de tous les avis demandés au Commissaire au lobbying par le Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 47

Titre

La liste et une copie de tous les avis demandés à la Commission d'accès à l'information par le Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 48

Titre

La liste de tous les mandats confiés à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 49

Titre

Le nombre de postes non comblés depuis février 2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 50

Titre

Le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2003-2004, en précisant le nombre depuis février 2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 51

Titre

Le montant des cibles de compressions fixées par le Conseil du trésor pour fermer l'année 2003-2004 et mesures prises par chacun d'entre eux pour atteindre ces cibles.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 52

Titre

La liste des nominations effectuées par chaque membre du conseil des ministres.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 53

Titre

Les solutions proposées par le Conseil du statut de la femme dans le cadre des travaux portant sur la réingénierie de l'État à la demande du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou des comités formés par le gouvernement.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 54

Titre

La liste des contrats confiés à l'externe par le Conseil du statut de la femme à des fins de réingénierie (discours, séances de remue-méninges, etc.).

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun contrat n'a été accordé aux fins de la réingénierie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 55

Titre

Les sommes dépensées pour les voyages en avion de chaque membre du Conseil des ministres et des membres des cabinets ministériels au Québec et à l'étranger.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Ne s'applique pas dans le cas du Conseil du statut de la femme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 56

Titre

Nombre d'attachés politiques qui ont signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 57

Titre

La liste ainsi que les montants versés à chacun des traiteurs ayant fait affaire avec chaque ministère (incluant les cabinets ministériels) et organisme en 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

NOM	MONTANT
L'AMUSE-GUEULE	310,60 \$
BUFFET CLÉMENTINE	536,65 \$
LA CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE	1 384,00 \$
DELTA CENTRE-VILLE (Montréal)	18 602,70 \$*
GOURMANDISES XAVIER	274,80 \$
PAUSE CAFÉ 7 ÉTOILES	192,00 \$

* Les coûts correspondent au repas du midi des participantes au colloque tenu le 23 mai 2003 intitulé « Réfléchir sur 30 ans » (le repas du midi était inclus dans les frais d'inscription).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 58

Titre

L'évolution depuis 2000 du nombre de fonctionnaires responsables des dossiers de condition féminine et prévision d'effectifs pour 2004-2005.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

De par sa mission, l'ensemble du personnel du Conseil travaille aux dossiers de condition féminine et son effectif total de 64 ETC n'a pas varié depuis 2000.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 59

Titre

Liste de toutes les publications relatives à la condition féminine pour 2003-2004, publiées par le Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question n° 3.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 60

Titre

Copie des rapports de tous les comités interministériels et de tous les groupes de travail pour le Conseil du statut de la femme en 2003-2004.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES GÉNÉRALES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 61

Titre

Copie des parties accessibles au public de tous les mémoires au Conseil des ministres.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-53

Titre

Liste d'effectifs en poste sur l'ensemble du territoire québécois.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Au début de l'année 2004, la répartition des effectifs en poste sur l'ensemble du territoire québécois s'établissait ainsi :

<u>Territoire québécois</u>	<u>Effectifs en poste</u>
Québec :	32
Montréal :	4
Autres régions :	22
Total :	58

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-54

Titre

Copie de tous les mandats donnés au Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Dans un communiqué émis le 29 janvier 2004, la présidente, M^{me} Diane Lavallée, confirme que le CSF participe avec le Secrétariat à la condition féminine à des travaux de réflexion pouvant mener à une nouvelle approche gouvernementale axée sur l'égalité, et ce, à la suite d'une demande transmise oralement par la ministre, M^{me} Michelle Courchesne. Le CSF avait d'ailleurs amorcé cette réflexion lors du colloque soulignant son 30^e anniversaire, en mai 2003.

Les balises sont très claires : il faut travailler à sauvegarder les acquis des femmes et poursuivre le travail en vue d'en arriver à une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes afin de tenir compte de l'évolution de la situation des femmes depuis 30 ans au Québec et des obstacles qu'il reste à franchir dans cette perspective dans le respect des objectifs liés à l'égalité qui ont animé le mouvement des femmes depuis toujours.

D'ailleurs, le thème de la Journée internationale des femmes 2004 choisi par le CSF, *S'allier pour l'égalité*, se veut un appel à une réflexion la plus large possible sur les moyens à prendre, par tous les acteurs de la société, pour soutenir les femmes dans leur marche vers l'égalité.

Lors d'une conférence de presse, le 26 février 2004, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a confié au Conseil du statut de la femme un double mandat :

- ✓ Celui de définir un concept de l'égalité sur la base de laquelle devra être développée une nouvelle politique gouvernementale.
- ✓ Celui de produire un avis sur les orientations et les priorités menant à une politique d'égalité, et ce, en tenant compte des consultations publiques menées par le Secrétariat à la condition féminine en février 2003 et dans lequel sera recherché une participation plus engagée et des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise (institutions publiques et société civile, notamment les milieux des affaires et le mouvement des femmes).

La ministre tiendra, à l'automne 2004, une commission parlementaire sur les orientations gouvernementales de la nouvelle politique d'égalité.

Le Conseil bénéficiera d'un comité externe composé de personnalités féminines reconnues pour leur expertise dans leur milieu, entre autres, pour approfondir la portée du concept de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de son implantation au sein de l'administration publique pour le bénéfice de la société québécoise. Les personnes suivantes font partie de ce comité :

- ✓ Monique Simard, vice-présidente, Productions Virage.
- ✓ Annie Morin, conseillère en développement et concertation en condition féminine, Conseil régional de développement de la Montérégie.
- ✓ Christine Fréchette, présidente et directrice générale, Forum sur l'intégration Nord-Américaine (FINA).
- ✓ Thérèse Larochelle, coordonnatrice, Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches.
- ✓ Rachida Azdouz, responsable du certificat en relations interculturelles, Université de Montréal.

**« La poursuite de l'égalité est une responsabilité qui doit être partagée
par l'ensemble de la société »**

- Michelle Courchesne

Québec, le 26 février 2004 – « Même si depuis 20 ans les lois québécoises ont été épurées de toute forme de discrimination basée sur le sexe, des inégalités importantes demeurent entre les femmes et les hommes notamment sur les plans économique et politique. Les responsabilités familiales et domestiques sont encore inégalement réparties. La violence conjugale et la pauvreté, lesquelles se conjuguent trop souvent au féminin, persistent. Ces situations plaident en faveur d'une actualisation de nos actions et d'un renouvellement de nos stratégies afin d'agir efficacement sur les résistances et les inégalités vécues par les femmes », a déclaré la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable du dossier de la condition féminine, M^{me} Michelle Courchesne, qui dévoilait aujourd'hui les étapes en vue de l'élaboration de la prochaine politique ayant pour objectif l'atteinte de l'égalité de fait.

En ce sens, la ministre a confié au Conseil du statut de la femme un mandat à deux volets : celui de définir un concept d'égalité le plus large possible qui pourrait être applicable en contexte québécois et celui de produire un avis sur les orientations et les priorités menant à une politique gouvernementale dans laquelle seront recherchées une participation plus engagée et des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société. Les travaux devront tenir compte des consultations publiques menées par le Secrétariat à la condition féminine dont les résultats sont publiés dans le document *L'avenir des Québécoises, les suites des consultations de mars 2003*.

« Afin d'ouvrir un nécessaire débat de société, je vais recommander à l'Assemblée nationale de tenir à l'automne 2004 une commission parlementaire sur les orientations gouvernementales d'une nouvelle politique. Je convie le mouvement des femmes et toutes les personnes intéressées par cette question à contribuer par leurs opinions, leurs réflexions et leur engagement à cette tâche qui bénéficiera à l'ensemble de la société québécoise », a déclaré madame Courchesne.

Par ailleurs, c'est au terme de la Commission parlementaire, que le gouvernement prendra des décisions sur l'organisation administrative la plus appropriée afin d'assurer la poursuite de l'égalité.

...2

Québec
Édifice Marie-Guyart
3^e étage, aile René-Lévesque
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E6
Téléphone : (418) 644-2128
Télécopieur : (418) 528-0829
cabinet@mrci.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : (514) 873-9940
Télécopieur : (514) 864-2899

Le Secrétariat à la condition féminine collaborera avec le Conseil en établissant notamment des liens avec les ministères et organismes et en fournissant toutes les informations et tout le soutien nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Conseil bénéficiera aussi de l'expertise de personnalités féminines reconnues dans leur milieu qui l'accompagneront dans ses travaux, entre autres pour approfondir la portée du concept de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de son implantation au sein de l'administration publique pour le bénéfice de la société québécoise.

Il s'agit de mesdames Monique Simard vice-présidente et productrice des Productions Virage, Christine Fréchette, présidente et directrice générale du forum sur l'intégration nord-américaine et membre du Conseil du statut de la femme, Annie Morin, conseillère en développement et concertation en condition féminine au CRD de la Montérégie, Rachida Azdouz, responsable du certificat en relations interculturelles à l'Université de Montréal et Thérèse Larochelle, coordonnatrice du Réseau des groupes de femmes de Chaudières-Appalaches.

« La poursuite de l'égalité est une responsabilité qui doit être partagée le plus largement possible afin de trouver les meilleures stratégies à mettre en œuvre pour que les femmes autant que les hommes puissent participer pleinement au développement social, culturel et économique de la société québécoise », a souligné la ministre en indiquant que la politique qui se terminait en 2003 sera maintenue jusqu'à l'adoption de la prochaine au printemps 2005.

Source :
Daniel Desharnais, attaché de presse
Cabinet de la ministre des Relations avec les
citoyens et de l'Immigration
(514) 873-9940

Renseignements :
Marie-Josée Duhamel
Direction des affaires publiques et des communications
Ministère des Relations avec les citoyens et de
l'Immigration
(514) 864-3664

- [Le Conseil](#)

- [Communiqués](#)

- [En région](#)

- [Publications](#)

- [Statistiques](#)

- [La Gazette des femmes](#)

- [Centre de documentation](#)

- [À propos de ce site](#)

- [Autres liens](#)

Le Conseil du statut de la femme participe à une réflexion sur une nouvelle approche d'égalité

Jeudi 29 janvier 2004 - Le Conseil du statut de la femme participe à une réflexion sur une nouvelle approche d'égalité

La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Diane Lavallée, a confirmé aujourd'hui que le CSF participait avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) à des travaux de réflexion pouvant mener à une nouvelle approche gouvernementale axée sur l'égalité, et ce, à la demande de la ministre, M^{me} Michelle Courchesne.

L'approche intégrée de l'égalité, lancée lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est déroulée à Beijing en 1995, a été, depuis, le chemin emprunté par plusieurs pays, dont la France, la Belgique, la Suède et de grandes organisations, comme l'ONU, l'OMS, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, pour améliorer la situation des femmes.

Le CSF, qui avait amorcé une réflexion lors du colloque soulignant son 30^e anniversaire, a reçu le mandat de définir quels pourraient être les grands paramètres de l'action gouvernementale avec un concept d'égalité entre les femmes et les hommes. « Les balises sont très claires, a expliqué la présidente du CSF. Il faut travailler à sauvegarder les acquis des femmes et poursuivre le travail en vue d'en arriver à une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes. Les missions de recherche et de conseil accompagnées d'un maintien d'un comité consultatif représentatif de divers milieux devraient être maintenues, tout comme la présence régionale qui a permis au CSF d'être en mesure de considérer les besoins de l'ensemble des femmes du Québec. »

« Contrairement à ce que plusieurs laissent entendre, il n'est pas question de diluer l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans un ensemble de problématiques reliées à l'origine ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle des personnes. Pour tenir compte de l'évolution de la situation des femmes depuis 30 ans au Québec et des obstacles qu'il reste à franchir pour une véritable égalité entre les sexes, de nouvelles approches s'imposent, et ce, dans le respect des objectifs liés à l'égalité qui ont animé le mouvement des femmes depuis toujours », affirme M^{me} Lavallée.

Selon la présidente, le choix de cette nouvelle approche comporte plusieurs avantages : tout en permettant de donner à différents milieux, comme les instances locales et régionales, un rôle à jouer pour promouvoir l'égalité, elle cherche à accroître l'information, la sensibilisation, l'éducation et l'appui à l'égalité d'un plus grand nombre de personnes possibles. Les expériences des autres pays permettent également de voir que cette approche a contribué à la redéfinition des rôles sociaux dans le but d'en arriver à une véritable égalité, tant de fait que de droit, entre les femmes et les hommes. Elle permet le respect des différences et cherche à abolir les obstacles qui nuisent à une plus grande participation des femmes au développement, tant

économique, social que politique.

« D'ailleurs, le thème de la Journée internationale des femmes, choisi cette année par le Conseil du statut de la femme, *S'allier pour l'égalité*, se veut un appel à une réflexion la plus large possible sur les moyens à prendre, par tous les acteurs de la société, pour soutenir les femmes dans leur marche vers l'égalité », de conclure M^{me} Lavallée.

Source Diane Guilbault
Agente d'information
Conseil du statut de la femme
(514) 873-8669
diane.guilbault@csf.gouv.qc.ca

 Envoyer cet article  Imprimer  Retour  Haut

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-55

Titre

Copie de tous les avis et mémoires produits ou publiés par le Conseil du statut de la femme.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La liste des mémoires et avis est fournie dans la réponse à la question n° 3. Tous ces documents sont disponibles sur demande ou accessibles via le site Internet du Conseil.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-56

Titre

Copie des documents relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et détails des travaux engagés et prévus en lien avec cette approche. Sommes qui y sont rattachées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun avis sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) n'a été produit par le Conseil en 2003-2004.

Un seul avis sur cette question a été publié en novembre 2001 : *Pour aller plus loin : une évaluation du cadre d'analyse développé par le ministère des Finances du Québec sur l'analyse différenciée selon les sexes.*

**Avis du
Conseil du statut
de la femme**

**Pour aller plus
loin : une évaluation
du cadre d'analyse
développé par le
ministère des Finances
du Québec sur
l'analyse différenciée
selon les sexes**

Novembre 2001

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 15 juin 2001.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, Présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Recherche et rédaction
Francine Lepage

Révision et soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique :
publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-38434-2

© Gouvernement du Québec

RÉSUMÉ

Depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies, l'analyse différenciée selon les sexes et la construction d'indicateurs de l'égalité selon le sexe sont au programme de nombreux pays développés et d'un grand nombre d'organisations internationales. Au Québec, le ministère des Finances a choisi d'élaborer un cadre d'analyse destiné à mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes à titre de projet pilote.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) se réjouit de cette initiative, mais il souhaite cependant que des améliorations soient apportées au cadre d'analyse proposé par le ministère des Finances afin qu'il devienne plus conforme aux attentes et qu'il puisse servir de modèle aux prochains projets pilotes. Les critiques du CSF portent principalement sur la perspective adoptée, sur l'utilisation de statistiques qui ne sont pas toujours ventilées selon le sexe et sur le caractère incomplet de l'analyse au regard de l'ensemble des mesures préférentielles contenues dans le régime fiscal. Le CSF déplore également que les auteurs ne se soient pas interrogés sur la neutralité du régime fiscal et des transferts à l'endroit des femmes et qu'ils n'aient pas traité de l'importance du choix des instruments en adoptant une vision large de la fiscalité.

En ce qui concerne la stratégie privilégiée en matière d'analyse différenciée selon les sexes, il ressort que le gouvernement du Québec a choisi de confier la responsabilité du dossier aux plus hautes instances gouvernementales, de favoriser une instrumentation souple et de miser sur la réalisation de projets pilotes avant d'imposer la démarche à tous les ministères. Si le Conseil peut comprendre le but visé par cette approche, il a cependant constaté la relative lenteur du processus et le peu de diffusion des instruments développés dans le cadre des deux premiers projets pilotes. Dans ces conditions, il peut être difficile, pour les personnes de l'extérieur, de juger de la pertinence des instruments développés et de leur influence sur la prise de décisions. De leur côté, les groupes de femmes peuvent être déçus de ne pas disposer de nouveaux outils qui leur permettraient de développer leurs analyses et d'appuyer leurs revendications.

Le Conseil du statut de la femme souhaite que, dans la poursuite de sa démarche, le gouvernement mette à profit les commentaires émis afin que l'approche et les outils développés soient les plus pertinents possible. Il juge aussi très important que des statistiques ventilées selon le sexe continuent d'être produites dans tous les domaines. De plus, une meilleure diffusion des instruments développés par le gouvernement en matière d'analyse différenciée selon les sexes s'impose, tout comme il serait souhaitable de connaître dans quelle mesure cet éclairage a permis de mieux fonder les décisions.

À ces conditions, l'analyse différenciée selon les sexes pourra contribuer à l'atteinte de l'objectif visé, soit la réalisation d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, et le gouvernement du Québec pourra jouer un rôle de chef de file dans ce dossier.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER — PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	7
1.1 Introduction	7
1.2 Section 1 – Portrait général des contribuables et des ménages québécois.....	7
1.3 Section 2 – Le régime québécois d'imposition des particuliers.....	8
1.4 Section 3 – Caractéristiques socio-économiques des ménages selon le sexe : méthodologie et résultats.....	10
1.5 Section 4 – Exemple d'analyse statistique	11
1.6 Conclusion.....	13
CHAPITRE II — CRITIQUE DU CADRE D'ANALYSE, SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION ET RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS	15
2.1 Critique du cadre d'analyse.....	15
2.1.1 La perspective retenue.....	15
2.1.2 Le matériau statistique utilisé.....	17
2.1.3 Une démarche incomplète : l'équité en question	19
2.1.4 Les principes de neutralité et de simplicité	22
2.1.5 Le choix des moyens d'intervention	23
2.2 Suggestions pour l'amélioration du cadre d'analyse.....	25
2.3 Réflexion sur la stratégie privilégiée par le gouvernement québécois.....	25
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE	31

INTRODUCTION

Le Québec s'est engagé à introduire l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales à la suite de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies tenue à Beijing en 1995. En mai 1997, l'analyse différenciée est retenue comme l'un des projets mobilisateurs dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*¹ du Secrétariat à la condition féminine. Un comité interministériel, issu de huit ministères et placé sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat de Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor, reçoit le mandat de coordonner les opérations. Le ministère des Finances (MFQ) et celui de la Santé et des Services sociaux (MSSS) acceptent de réaliser un projet pilote.

En août 1999, un rapport fait état de l'avancement des travaux². On y indique que le ministère des Finances entend élaborer un *Outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes*. À cette fin, le ministère des Finances produit un document intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*³ en prévision de la « Conférence sur l'approche intégrée entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21^e siècle » tenue à Athènes en Grèce, en septembre 1999. Ce cadre d'analyse, qui a été peu diffusé, est destiné à mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes. Enfin, le Secrétariat à la condition féminine réinscrit l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales dans son *Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises*. Le ministère des Finances s'y engage à mettre à jour et à assurer le suivi de son outil statistique.

Le Conseil du statut de la femme se réjouit que le ministère des Finances du Québec ait décidé de s'interroger sur le traitement relatif des hommes et des femmes dans le régime fiscal. En effet, le régime fiscal est plus qu'un instrument servant à prélever des ressources pour l'État, il assure également une redistribution des revenus et sert d'outil d'intervention économique et sociale. Or, les questions soulevées par les femmes au regard de la fiscalité, aussi bien au Québec qu'ailleurs au Canada ou à l'étranger, ne datent pas d'hier. Déjà, en 1970, le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*⁴ consacrait un chapitre à la fiscalité et, en 1978, la

¹ Secrétariat à la condition féminine. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Un avenir à partager, La politique en matière de condition féminine*, Québec, 2^e trimestre 1997, p. 13-19.

² Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Conseil du trésor et Secrétariat à la condition féminine. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, Rapport de la première étape*, Québec, août 1999.

³ Ministère des Finances. *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*, Conférence sur l'approche intégrée entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21^e siècle, septembre 1999.

⁴ Le chapitre 5 faisait état, entre autres, des problèmes résultant de l'exemption de personne mariée, de la reconnaissance insuffisante du coût des enfants (frais de subsistance et de garde) et de l'absence de statut des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale : Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Information Canada, Ottawa, 1970.

politique d'ensemble en condition féminine *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*⁵ contenait des recommandations sur le régime fiscal. Dans les années 80 et 90, le Conseil du statut de la femme a publié de nombreux avis et mémoires ayant pour thème la fiscalité, la politique familiale ou la politique sociale et il a participé à la plupart des consultations que le gouvernement québécois a tenues sur ces sujets. De la même façon, les principaux groupes de femmes québécois ont contribué aux débats sur la fiscalité et ont réclamé des réformes au nom de l'autonomie et de l'égalité des femmes, de l'équité et d'une plus juste reconnaissance de leur contribution à la société. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a publié, lui aussi, plusieurs documents ayant pour thème la fiscalité au cours des dernières décennies. En Ontario, le Groupe de travail sur les femmes et la fiscalité⁶ a rendu public un rapport sur les femmes et la fiscalité, en novembre 1992, dans le cadre des travaux de la Commission de l'équité fiscale. En outre, l'Association nationale de la femme et du droit a pris position à plusieurs reprises sur les questions fiscales. Dans les milieux de la recherche, une littérature abordant la question des femmes et de la fiscalité s'est également développée⁷. De plus, la Cour suprême du Canada a été appelée à se prononcer sur certains litiges où le caractère équitable selon le sexe de la loi fiscale était remis en cause (par exemple, l'affaire Symes sur la reconnaissance des frais de garde et l'affaire Thibaudeau sur la pension alimentaire pour enfants). Enfin, depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies, l'analyse différenciée selon les sexes et le développement d'indicateurs de l'égalité selon le sexe sont au programme de nombreux pays développés et d'un grand nombre d'organisations internationales.

Ces rappels étant faits, quelle évaluation peut-on faire du cadre d'analyse que le ministère des Finances a développé à titre de projet pilote sur l'analyse différenciée selon les sexes? À partir de cette expérience, peut-on porter un jugement sur la démarche menée par le Québec et sur les résultats obtenus? En d'autres mots, cette approche a-t-elle fourni au ministère des Finances un meilleur éclairage sur les effets attendus sur les femmes et sur les hommes des politiques et des programmes? Lui a-t-elle permis de concevoir des mesures qui, du point de vue des femmes, apparaissent mieux adaptées à la situation et plus aptes à corriger les inégalités constatées, le cas échéant?

Dans le présent document, le Conseil du statut de la femme tente de répondre à ces questions. Le premier chapitre expose le cadre d'analyse proposé par le ministère des Finances. Le second chapitre présente une critique de ce cadre d'analyse, des pistes permettant de l'améliorer de même qu'une courte réflexion sur la stratégie privilégiée par le gouvernement québécois en matière d'analyse différenciée selon les sexes.

⁵ Voir le chapitre 3 : Conseil du statut de la femme. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 4^e trimestre 1978.

⁶ Groupe de travail sur les femmes et la fiscalité. *Rapport du groupe de travail sur les femmes et la fiscalité*, Commission de l'équité fiscale, Toronto, novembre 1992.

⁷ Consulter, entre autres, la bibliographie de l'étude récente : Claire F. L. YOUNG. *Les femmes, l'impôt et les programmes sociaux : répercussions, selon le sexe, du financement des programmes sociaux, par l'entremise du régime fiscal*, Condition féminine Canada, Ottawa, 2000, (mode d'accès : Site WWW de Condition féminine Canada).

CHAPITRE PREMIER — PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

Ce premier chapitre présente le cadre d'analyse que le ministère des Finances a développé dans son document *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*.

1.1 Introduction

L'analyse différenciée selon les sexes y est définie en introduction comme «... un processus qui vise à discerner les effets que pourrait avoir une intervention gouvernementale au cours de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de tout autre mesure, sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques respectives ».

La neutralité du système au regard du sexe est posée dès le départ. Pour le ministère des Finances, «... il n'existe pas de lien direct entre le régime d'imposition des particuliers et le sexe du contribuable ». On précise que «... le régime fiscal québécois ne contient pas de mesures spécifiques ciblées directement sur les femmes ou sur les hommes ». Selon le Ministère, «... la neutralité du régime fiscal face au sexe du contribuable découle des objectifs qui sont généralement poursuivis lors de l'élaboration des politiques de taxation : prélever des revenus stables et suffisants pour financer les services publics, tout en s'assurant que le régime soit simple, neutre et équitable à l'égard de la capacité de payer du contribuable ».

Les auteurs en tirent deux conséquences. D'abord, «... le régime d'imposition est structuré de manière à ce que, généralement, les contribuables ayant des caractéristiques socio-économiques identiques (même revenu, même nombre d'enfants à charge, présence d'un conjoint) supportent un fardeau fiscal à l'impôt comparable ». Ensuite, «... lorsque l'on analyse l'incidence du régime d'imposition chez les femmes et les hommes du Québec, les différences observées dans la charge fiscale globale ne découlent pas de mesures spécifiques ciblant un de ces groupes en particulier, mais plutôt des caractéristiques socio-économiques qui leur sont propres (niveau de revenu, choix de carrière et nombre d'enfants à charge) et qui influencent la capacité de payer du contribuable ».

1.2 Section 1 – Portrait général des contribuables et des ménages québécois

Dans la première section, les auteurs dressent un portrait d'ensemble des 4 847 931 contribuables québécois que comptait le Québec en 1995, c'est-à-dire des particuliers ayant présenté une déclaration des revenus au Québec cette année-là. Les statistiques selon le sexe indiquent que les femmes représentaient 48,6 % des contribuables, avaient

déclaré 37,2 % des revenus et que leur revenu total moyen, à 18 968 \$, représentait 62,7 % de celui des contribuables masculins (30 252 \$).

Cette partie contient également des statistiques générales sur les particuliers selon le type de ménages, mais sans mention du sexe :

- personnes âgées de 65 ans ou plus (personnes seules ou couples dont au moins un des membres avait 65 ans, avec ou sans enfants);
- couples avec enfants (moins de 65 ans);
- couples sans enfants (moins de 65 ans);
- familles monoparentales (moins de 65 ans);
- personnes seules (moins de 65 ans).

1.3 Section 2 – Le régime québécois d'imposition des particuliers

La deuxième section traite des objectifs d'un régime d'imposition et des principaux éléments qui le composent.

Selon l'étude, le régime fiscal vise principalement à **prélever des revenus suffisants et stables pour financer les dépenses publiques**. Il s'appuie sur certains **principes** comme l'équité, la neutralité et la simplicité, ces notions n'étant toutefois pas définies. On mentionne que le régime fiscal peut également être utilisé à **d'autres fins** : promotion du développement économique, encouragement de l'épargne en vue de la retraite, stimulation de la recherche et du développement, protection des ménages à faible revenu.

Puis, l'étude énumère les **mesures préférentielles** qui ont pour effet de réduire ou de reporter des impôts et des taxes qui, sans cela, seraient payables :

- non-assujettissement à l'impôt de certains types de revenus;
- réductions des taux d'imposition;
- déductions dans le calcul du revenu;
- crédits d'impôt ou report d'impôt.

Le document apporte, ensuite, des précisions sur les **principaux éléments du régime d'imposition québécois**. On signale au départ que l'**unité d'imposition** y est l'individu tout en admettant que les autres membres du ménage sont considérés pour certaines dispositions et certains crédits d'impôt.

Les diverses étapes menant au **calcul de l'impôt à payer** sont ensuite décrites. La première consiste à établir le **revenu total**. Tous les revenus sont généralement imposés. Toutefois, des préférences fiscales permettent d'exclure certains revenus en totalité ou en

partie. Par exemple, les **gains de capital nets** n'étaient pas considérés à 100 %, mais plutôt à 75 % en 1995.

Puis, le **revenu net** est obtenu en retranchant du revenu total certaines déductions. Ces dernières portent principalement sur des dépenses effectuées pour gagner un revenu de travail ou de placements. Elles concernent également certains montants qui seront imposés plus tard (versements à un REÉR ou à un régime de pension agréé). On passe ensuite du **revenu net** au **revenu imposable** en soustrayant certaines déductions. En 1995, ce sont, entre autres : déductions relatives à un investissement stratégique, soustraction des pertes de capital et autres, déductions pour les habitants vivant en région éloignée, exonération à vie de 500 000 dollars des gains en capital sur les biens agricoles et les actions des petites entreprises.

L'**impôt sur le revenu imposable** est établi en appliquant la table des taux d'imposition à chacune des tranches de revenu imposable⁸. Par la suite, on détermine l'**impôt à payer** en soustrayant les **crédits d'impôt non remboursables** réclamés de l'impôt sur le revenu imposable. Les crédits d'impôt non remboursables viennent réduire l'impôt sur le revenu imposable. Cependant, contrairement aux crédits remboursables, ils ne donnent pas droit à un remboursement si leur valeur dépasse le montant d'impôt sur le revenu imposable qui a été établi. Les crédits d'impôt non remboursables servent, entre autres, à soustraire à l'imposition une partie du revenu correspondant à la couverture des besoins essentiels du particulier et des personnes qui sont réputées à sa charge. Ils tiennent compte également des dépenses en santé, de certaines cotisations versées (RRQ, cotisations syndicales, cotisations au Fonds des services de santé) et des dons de bienfaisance et aux partis politiques. Les montants reconnus sont convertis en crédits d'impôt à l'aide d'un taux donné⁹.

La détermination des **crédits d'impôt remboursables** arrive à la dernière étape de la déclaration des revenus. Ces crédits s'apparentent à des paiements de transferts et sont souvent accordés en tenant compte des revenus du ménage, bien que l'unité d'imposition soit l'individu. Il s'agit, entre autres, du crédit pour frais de garde, du crédit pour l'entreprise de taxi, du crédit d'impôt remboursable pour la TVQ, du remboursement d'impôts fonciers, du crédit pour l'hébergement d'un parent, etc. Le particulier soustrait les crédits d'impôt remboursables auxquels il a droit de l'impôt à payer. Compte tenu de l'impôt et des autres cotisations qui ont déjà été prélevés au cours de l'année, le ou la contribuable a droit à un **remboursement** de la part du fisc ou il a un **solde à payer**.

Quoique l'étude porte sur l'année 1995, les auteurs terminent cette section en faisant état du **régime d'imposition simplifié** qui a été instauré en 1998 « ... pour favoriser les particuliers qui bénéficient peu des avantages fiscaux reliés aux déductions et aux crédits non remboursables ». Ce régime permet aux particuliers de remplacer un ensemble de déductions et de crédits d'impôt non remboursables par un montant forfaitaire (2 430 \$ en 1999). Selon le Ministère, près de 80 % des particuliers ont intérêt à choisir le régime

⁸ La table d'imposition, qui était composée de cinq taux (allant de 16 % à 24 %) et de surtaxes, a été ramenée à trois taux en 1998 (20 %, 23 % et 26 %).

⁹ Ce taux s'établissait généralement à 20 % en 1995, à 23 % en 1998 et à 22 % en 2000.

simplifié au lieu du régime général. De plus, lorsque les deux conjoints optent pour le régime simplifié, le montant des crédits non remboursables et la partie du montant forfaitaire que l'un des conjoints n'utilise pas pour réduire son impôt à zéro peuvent être transférés à l'autre conjoint¹⁰. Ceux-ci peuvent aussi présenter leur déclaration des revenus sur le même formulaire.

1.4 Section 3 – Caractéristiques socio-économiques des ménages selon le sexe : méthodologie et résultats

La troisième section constitue le cœur de l'étude. Elle expose l'approche qui a été développée « ... pour établir des liens entre le régime fiscal et son impact sur les femmes ».

Les auteurs construisent d'abord un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages ayant produit une déclaration des revenus pour l'année d'imposition 1995. **Un sexe est ensuite attribué au ménage.** « Aux fins de l'analyse, le "sexe du ménage" sera défini en fonction du chef du ménage, soit l'individu qui possède le revenu le plus élevé du ménage », précise-t-on. Les auteurs analysent ensuite l'impact des politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes à partir de cette notion. Ainsi, un ménage dont le sexe est considéré masculin ou féminin peut être formé d'un seul adulte ou d'un couple. Dans ce dernier cas, le sexe du ménage est fonction du sexe du conjoint déclarant le revenu le plus élevé au fisc. Les auteurs admettent que « ... la définition proposée comporte certaines limites et qu'elle ne départage pas complètement les contributions respectives selon les sexes ».

Cette classification les amène à constater que le Québec renfermait 3 509 466 ménages (de tous âges) en 1995, dont **39,7 % avaient un chef féminin**. Cependant, ce pourcentage variait beaucoup selon le type de ménages, comme l'indique le tableau 7 de l'étude. Selon la typologie retenue, les femmes représentaient, en effet, 80,4 % des chefs dans les ménages constitués d'un adulte vivant seul avec des enfants et 51,9 % des chefs dans les ménages constitués uniquement d'une personne seule. Toutefois, lorsque le ménage était constitué d'un couple – ce qui était le cas de 46,2 % de l'ensemble des ménages –, les femmes obtenaient moins souvent le titre de chef de ménage. En effet, elles étaient considérées le chef du ménage dans seulement 25 % des couples ayant deux revenus et 11,8 % des couples disposant d'un seul revenu.

Les auteurs tirent certains constats de leur analyse. D'abord, le tableau 6 montre que le **revenu total moyen** des ménages réputés de sexe féminin était **inférieur** à celui des ménages considérés de sexe masculin (24 918 \$ contre 39 902 \$). En conséquence, les premiers **payaient, en moyenne, moins d'impôt** que les seconds, et ce, tant en absolu (2 246 \$ contre 4 473 \$) qu'en pourcentage de leur revenu (9 % comparé à 11,2 %). Selon eux, ces résultats découlent de l'infériorité relative du revenu moyen des ménages

¹⁰ Dans le régime simplifié, un conjoint qui a droit à un remboursement peut l'affecter à la réduction du solde dû par l'autre conjoint, s'il le souhaite.

de sexe féminin, mais aussi de la progressivité générale du régime fiscal. Ils valaient pour les différents types de ménages, qu'ils soient composés d'un adulte ou d'un couple de moins de 65 ans ou de personnes de 65 ans ou plus, qu'ils aient ou non des enfants.

Les auteurs attirent ensuite l'attention sur les **préférences fiscales dont peuvent se prévaloir les parents et les familles monoparentales** et sur le fait que certaines d'entre elles tiennent compte du revenu du ménage. Ils font remarquer que ces dispositions influent sur le fardeau fiscal comparatif des ménages avec enfants, notamment lorsqu'il s'agit des ménages dits de sexe féminin, puisque ceux-ci ont un revenu total moyen plus faible que les ménages dits de sexe masculin. Ainsi, selon l'étude, lorsqu'ils étaient dirigés par une femme de moins de 65 ans, les ménages formés d'un couple avec enfants avaient déclaré un revenu total moyen de 45 132 \$ et payé un impôt moyen de 4 280 \$ en 1995, pour un taux d'imposition moyen de 9,5 %. Quand ils étaient dirigés par un homme de moins de 65 ans, les ménages du même type avaient déclaré un revenu moyen de 58 291 \$ et payé un impôt moyen de 6 516 \$, pour un taux moyen d'imposition de 11,2 %. Selon les auteurs, cette situation se vérifiait particulièrement chez les ménages composés de familles monoparentales, notamment lorsqu'ils étaient dirigés par une femme (80,4 % des cas), parce que leur revenu total moyen était particulièrement faible. Par exemple, les familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans avaient déclaré un revenu total moyen de 21 200 \$ et payé un impôt moyen de 1 315 \$, pour un taux moyen d'imposition de 6,2 %, alors que les familles monoparentales dirigées par un homme de moins de 65 ans avaient déclaré un revenu total moyen de 35 584 \$ et payé un impôt moyen de 3 722 \$, pour un taux moyen d'imposition de 10,5 %.

Enfin, les auteurs traitent des **préférences fiscales qui s'adressent aux personnes à la retraite ou de 65 ans et plus**, notamment aux personnes âgées seules et à faible revenu. Ils notent que les femmes âgées représentaient 77,5 % des contribuables seuls âgés de 65 ans et plus en 1995. En revanche, chez les couples âgés, les femmes détenaient le revenu le plus élevé dans seulement 11,5 % des cas. L'étude indique, au tableau 10, que les femmes seules avaient un revenu total moyen de 17 219 \$ contre 21 673 \$ dans le cas des hommes seuls. Elles payaient donc moins d'impôt en moyenne que les hommes âgés seuls (979 \$ ou 5,7 % contre 1 802 \$ ou 8,3 %). Selon le tableau 10, les couples sans enfants dirigés par une femme âgée déclaraient cependant un revenu total moyen plus élevé que ceux dirigés par un homme âgé (38 949 \$ contre 35 171 \$); ils payaient, en moyenne, davantage d'impôt (3 521 \$ contre 3 256 \$), mais étaient imposés à un taux moyen inférieur (9 % contre 9,3 %).

1.5 Section 4 – Exemple d'analyse statistique

Dans cette dernière section, les auteurs appliquent leur cadre d'analyse à la réforme fiscale de 1998. Selon eux, la réforme de 1998 a réduit le fardeau fiscal des particuliers et :

- a amélioré l'équité fiscale, en permettant aux contribuables utilisant peu les préférences fiscales de se prévaloir du montant forfaitaire prévu dans le régime d'imposition simplifié;
- a amélioré la redistribution des revenus et l'incitation au travail, grâce à la bonification des crédits d'impôt remboursables versés aux ménages à faible revenu;
- a simplifié l'impôt sur le revenu, avec l'adoption d'une imposition comportant trois taux au lieu de cinq et en permettant à 80 % des contribuables de remplir une déclaration de revenus simplifiée et aux conjoints, de produire leur déclaration sur le même formulaire.

Les auteurs analysent l'impact de la réforme selon le sexe en se basant encore une fois sur les ménages à qui ils attribuent un sexe, celui de l'adulte seul du ménage ou du conjoint ayant déclaré le revenu le plus élevé dans le cas d'un couple¹¹. Selon eux, le tableau 12, qui porte sur la réduction d'impôt obtenue par les ménages répartis en cinq tranches de revenu familial, « ... montre que, dans l'ensemble, les réductions d'impôt annoncées dans le cadre de la réforme de 1998 sont progressives. Aussi, en raison de leurs revenus moins élevés, la réforme avantage principalement les ménages dirigés par une femme. En effet, la baisse d'impôt moyenne est de 7,7 % pour les femmes, comparativement à 5,7 % pour les hommes. En particulier, l'avantage est significatif chez les ménages dont le revenu familial est inférieur à 25 000 \$: baisse d'impôt moyenne de 72,5 % chez les femmes par rapport à 40,4 % chez les hommes ».

Signalons, en revanche, d'autres résultats que le tableau 12 met en lumière, mais qui n'ont pas retenu l'attention des auteurs. Par exemple, on constate que les ménages dirigés par les contribuables masculins ont bénéficié, en 1998, dans toutes les classes de revenu, d'une réduction d'impôt plus élevée, en absolu, que celle allant aux ménages dirigés par les femmes (réduction globale moyenne de 178 \$ dans les ménages ayant un chef féminin et de 275 \$ pour ceux ayant un chef masculin). De plus, les ménages ayant un chef masculin obtenaient une réduction d'impôt moyenne plus élevée, en termes relatifs, dans trois des cinq tranches de revenu familial, soit entre 25 000 \$ et 50 000 \$, entre 50 000 \$ et 75 000 \$ et entre 75 000 \$ et 100 000 \$. En fait, les réductions moyennes d'impôt, en pourcentage, étaient plus favorables aux ménages dirigés par une femme uniquement dans la tranche de revenu familial inférieure à 25 000 \$ et dans celle de 100 000 \$ et plus.

Le tableau 13 présente, pour sa part, la réduction d'impôt moyenne obtenue selon le type de ménages (personnes âgées, couples avec ou sans enfants, familles monoparentales et personnes seules) et le sexe du chef du ménage. On y apprend que les ménages dirigés par un homme obtenaient une réduction d'impôt plus élevée, en absolu, que celle touchée par les ménages dirigés par une femme, sauf dans le cas des personnes seules où les femmes jouissaient d'un mince avantage. En revanche, les ménages dirigés par une femme obtenaient une réduction d'impôt moyenne plus élevée, en termes relatifs, que

¹¹ On suppose que ces résultats sur l'année 1998 proviennent de simulations, puisque l'étude que nous commentons présentement a été publiée en septembre 1999 et que les statistiques fiscales portant sur l'année 1998 n'ont pas encore été publiées à ce jour.

ceux dirigés par un homme dans toutes les catégories, sauf dans le cas des couples sans enfants.

Enfin, les auteurs traitent des avantages reliés à l'adoption du montant forfaitaire pour bon nombre de contribuables, dont des femmes, ainsi que de la bonification que représente, pour certains adultes vivant seuls ou uniquement avec des enfants, l'adoption d'un seuil unique de 26 000 \$ à partir duquel les dispositions sélectives selon le revenu commencent à être réduites.

1.6 Conclusion

En conclusion, les auteurs rappellent leur méthode de travail qui a consisté à regrouper les contribuables masculins et féminins en ménages, à attribuer un sexe aux différents ménages et à analyser, de façon comparative, le revenu total moyen, l'impôt moyen et le taux d'imposition moyen des différents types de ménages selon le sexe qui leur a été attribué.

Ils reviennent ensuite sur les trois principaux constats que leur cadre d'analyse leur a permis, selon eux, de dégager pour l'année 1995 :

- le revenu moyen des ménages dirigés par une femme est inférieur à celui des ménages dirigés par un homme. Ainsi, la progressivité du régime a pour effet d'avantager les femmes;
- parmi les familles monoparentales, 80,4 % des ménages sont dirigés par une femme. Ainsi, les préférences fiscales à l'égard des familles monoparentales bénéficient principalement aux femmes;
- les femmes représentent 77,5 % des personnes seules âgées de 65 ans ou plus. Aussi, les préférences fiscales à l'égard des personnes âgées profitent grandement aux femmes.

CHAPITRE II — CRITIQUE DU CADRE D'ANALYSE, SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION ET RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Dans ce deuxième chapitre, nous formulerons une critique du cadre d'analyse que le ministère des Finances du Québec a développé dans son document *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*. Nous identifierons, ensuite, des pistes permettant de l'améliorer. Enfin, une courte réflexion sur la stratégie adoptée par le Québec dans le dossier de l'analyse différenciée selon les sexes sera présentée.

2.1 Critique du cadre d'analyse

2.1.1 La perspective retenue

Le but d'une analyse différenciée selon les sexes appliquée à la fiscalité est d'amener le législateur à s'interroger, au-delà des premières apparences, sur la neutralité effective du régime fiscal en fonction du sexe et sur son caractère équitable.

En effet, même si le système fiscal ne prévoit pas de dispositions s'adressant explicitement à un sexe donné, il convient de se demander si, compte tenu de la situation socio-économique des femmes et des hommes, les principes sur lesquels il s'appuie sont traduits adéquatement dans le cas de la population féminine.

On sait que les populations masculine et féminine se différencient encore à plusieurs égards, même si un certain rapprochement s'est opéré entre elles au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Par exemple, tout au cours de leur vie, les hommes consacrent, dans l'ensemble, davantage de leur temps productif aux activités lucratives que les femmes, alors que celles-ci s'adonnent plus que les hommes aux soins des enfants et de leurs proches. Les hommes et les femmes n'adoptent souvent pas les mêmes profils professionnels ni n'œuvrent souvent dans les mêmes secteurs d'activité et, dans toutes les classes d'âge, le revenu moyen des hommes est supérieur à celui des femmes. En outre, dans les couples à deux gagne-pain, le conjoint masculin déclare habituellement un revenu supérieur à celui de la conjointe (dans 75 % des cas selon l'étude du Ministère) alors que, lorsque le couple ne compte qu'un seul gagne-pain, celui-ci est la plupart du temps de sexe masculin (dans 88,2 % des cas). Par ailleurs, parmi les moins de 65 ans, les hommes seuls sont plus nombreux que les femmes seules, tandis que les femmes sont plus souvent responsables de famille monoparentale que les hommes. Enfin, dépassé l'âge de 65 ans, la population féminine devient significativement plus nombreuse que la population masculine (on comptait 146 femmes âgées pour 100 hommes âgés en 1996)¹² et les hommes de ce groupe d'âge vivent plus souvent en couple (c'était le cas de 74,8 %

¹² Diane GUILBAULT. *Des nouvelles d'elles : les femmes âgées au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1999, Figure 2.1, p. 14.

d'entre eux en 1996), tandis que les femmes se retrouvent plus souvent seules (60,4 % d'entre elles en 1996)¹³.

Par ailleurs, on sait également que le régime fiscal s'appliquant aux particuliers est conçu à partir d'un modèle de base, le modèle de référence, auquel s'ajoute un ensemble de préférences fiscales qui reflètent les choix posés par le législateur. Quelle est, par exemple, l'unité d'imposition? Quels revenus sont assujettis à l'impôt? Comment sont prises en considération les dépenses encourues pour gagner un revenu? Comment sont reconnues les dépenses liées aux besoins essentiels? Quelles personnes peuvent être considérées à charge du particulier? Le système fiscal poursuit-il des objectifs économiques? Vise-t-il une redistribution des revenus?

Ces choix s'appuient ordinairement sur des principes. Ils correspondent à une certaine conception de l'individu, de la famille, du couple et de la filiation. Ils ont un impact sur le fardeau fiscal de chaque contribuable et sur la répartition des revenus à l'intérieur des couples et dans la société.

Éclairée par ces constats, l'analyse différenciée selon les sexes doit aider à voir si et dans quelle mesure l'ensemble des dispositions fiscales, et chacune d'elles, touchent les femmes et les hommes différemment, compte tenu des caractéristiques socio-économiques des deux groupes. Elle doit également nous amener à nous demander, plus fondamentalement, si le régime fiscal, dans ses diverses composantes, reflète bien les valeurs de neutralité et d'équité promues dans le cas de la population féminine. Il ne faut pas perdre de vue que les systèmes fiscaux sont apparus à une époque où les rôles sociaux réservés aux femmes, la conception du couple et de la famille et les rapports sociaux de sexe étaient bien différents d'aujourd'hui. On sait, de plus, que la loi fiscale, comme toute législation, est parfois lente à évoluer.

Dans ce contexte, en affirmant d'entrée de jeu que les dispositions du régime fiscal sont neutres selon le sexe, les auteurs de l'étude du ministère des Finances ne tiennent pas compte des critiques soulevées par les femmes et, plus fondamentalement, de ce qui constitue l'essence même de la démarche d'analyse différenciée selon les sexes. Celle-ci implique, en effet, de se demander si la fiscalité est exempte de préjugés et si elle tient bien compte de la réalité des femmes, de leur égale dignité, de la valeur de leur contribution sociale et de l'objectif d'égalité.

Or, selon plusieurs femmes, le régime fiscal comporte un biais « androcentrique » parce qu'il s'est construit sur la notion de l'homme pourvoyeur de la famille et qu'il met l'accent sur les activités économiques plus propres aux hommes. L'apport économique des femmes est ainsi rendu moins visible. Bien sûr, les choses se sont améliorées avec le temps, mais ce fond d'origine n'est pas totalement disparu du régime fiscal actuel. De son

¹³ *Ibid.*, Figure 1.3, p. 7. Les personnes en couple comprennent les personnes mariées, celles en union libre et les personnes séparées, alors que les personnes seules comprennent les célibataires, les personnes divorcées et les veuves, à l'exception de celles qui vivent en union de fait. Notons que le recensement de 1996 ne tenait pas compte des unions de fait de même sexe, les conjoints dans ce cas étant considérés comme des personnes non apparentées.

côté, dans un précédent mémoire sur la fiscalité¹⁴, le Conseil du statut de la femme rappelle le statut de personne à charge qui est encore attribué à la conjointe au foyer et qui se traduit en avantages fiscaux pour le contribuable masculin¹⁵. Il note que les frais de garde ont été reconnus beaucoup plus tardivement (1972) comme dépenses engagées pour gagner un revenu que les frais de représentation et d'affaires des entreprises et de certaines catégories de travailleurs, plus propres à la culture masculine (frais de loges dans les amphithéâtres sportifs, de golf, d'automobile et de restaurant, etc.)¹⁶. Il rappelle aussi les difficultés que les femmes collaboratrices en affaires ont éprouvées avant de se voir reconnaître une identité fiscale propre et les luttes menées pour obtenir que la pension alimentaire pour enfants soit considérée comme la juste contribution du père à l'entretien de son enfant plutôt que comme un revenu imposable pour la mère gardienne¹⁷. Pour le Conseil du statut de la femme, parallèlement aux objectifs d'équité, de neutralité et de simplicité recherchés, la législation fiscale doit porter une attention particulière à l'égalité entre les sexes et à l'objectif d'autonomie économique des femmes.

2.1.2 Le matériau de base utilisé

Les statistiques sexuées constituent le matériau de base essentiel à toute analyse différenciée selon les sexes. En revanche, les analyses qui portent sur les ménages, mais sans faire état du sexe et de la situation relative de chacun des conjoints lorsqu'il s'agit de couples, ne permettent pas, selon nous, d'élaborer une réelle analyse différenciée selon les sexes.

¹⁴ Conseil du statut de la femme. *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur le document de consultation Réduction de l'impôt des particuliers*, Québec, le Conseil, septembre 1999, p. 19-20.

¹⁵ Même si le crédit pour conjoint est théoriquement accessible aux contribuables des deux sexes, on note que 87 % des 545 883 particuliers en 1997 étaient en fait des contribuables masculins : Ministère des Finances et ministère du Revenu. *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1997*, Québec, édition 1999, p. 80.

¹⁶ On sait cependant que l'avocate Élisabeth Symes a échoué devant la Cour suprême du Canada dans sa tentative de faire reconnaître entièrement ses frais de garde comme frais d'entreprise en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, tous les juges masculins ayant estimé qu'il n'y avait pas discrimination selon le sexe et qu'elle devait se contenter de la déduction des frais de garde plafonnée prévue pour l'ensemble des parents. Cependant, les deux femmes juges dans cette cause, M^{mes} L'Heureux-Dubé et McLachlin, ont inscrit leur dissidence sur ce jugement. M^{me} L'Heureux-Dubé écrit : « ... Un examen de la jurisprudence sur l'interprétation du terme "dépense d'entreprise" révèle très clairement que ce domaine du droit est basé sur la conception traditionnelle d'entreprise comme une entreprise masculine et que le concept de dépenses d'entreprise a été interprété en fonction des besoins des hommes d'affaires » : [1993] 4 R.C.S. 695 à 798.

¹⁷ M^{me} Suzan Thibaudeau n'a pas non plus obtenu gain de cause devant la Cour suprême du Canada dans sa tentative de faire reconnaître comme discriminatoire selon le sexe la disposition de la loi de l'impôt portant sur le caractère déductible de la pension alimentaire pour enfants pour le parent payeur. Cependant, le gouvernement fédéral, imité par le gouvernement du Québec, a modifié la législation et a aboli le caractère déductible de la pension alimentaire pour enfants pour le parent payeur dans le cas des pensions attribuées après le 30 avril 1997.

Il s'agit là d'une critique de fond et d'une mise en garde que les analystes féministes font couramment : **il faut éviter d'assimiler la situation de la conjointe à celle de son conjoint ou à celle du ménage et de présumer que ce qui est bon pour le conjoint masculin ou pour le ménage l'est nécessairement pour la conjointe.**

Or, le ministère des Finances base son analyse sur le revenu total moyen, l'impôt moyen et le taux moyen d'imposition des ménages, notamment des couples, sans s'intéresser le moins au revenu moyen, à l'impôt moyen et au taux d'imposition moyen qui s'appliquent à chacun des conjoints à l'intérieur de ces couples. Les statistiques indiquent, pourtant, que 46,2 % des ménages étudiés étaient constitués de couples. **L'attribution d'un sexe au ménage, celui du conjoint ayant déclaré l'unique revenu ou le revenu le plus élevé, nous apparaît donc de peu d'utilité pour une analyse différenciée selon les sexes et confirme tout au plus les attentes à l'effet que, dans les couples, le revenu du conjoint masculin est habituellement supérieur à celui de la conjointe.** À cet égard, les statistiques publiées sur les personnes seules et sur les responsables de famille monoparentale sont plus indicatives puisqu'elles portent effectivement sur la situation des adultes d'un sexe donné.

Des préoccupations similaires ont été exprimées lors du symposium tenu en 1998 par Statistique Canada sous le thème « Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales ». Dans sa présentation intitulée « Méthodes pour élaborer des statistiques ajustées selon les disparités entre les sexes : le cas de la Suède », la responsable des statistiques selon le genre à l'Institut statistique de Suède, Birgitta Hedman, précise bien :

« Nous avons défini les "statistiques ventilées par sexe" comme des statistiques concernant la situation des femmes par rapport à celle des hommes. Pour établir ces comparaisons, nous devons nous assurer que toutes les statistiques sur les personnes soient rassemblées par sexe, que l'analyse conserve le sexe comme classification première, et que l'analyse soit orientée sur les problèmes liés au sexe de la personne, prenant en considération le cycle de vie et les facteurs socio-économiques¹⁸. »

En outre, dans le document de référence préparé en vue de ce symposium et intitulé *Indicateurs sociaux et économiques : hypothèses, visées et valeurs sous-jacentes*, les auteurs, M. Mike McCracken et M^{me} Katherine Scott, font cette mise en garde au sujet du danger d'occulter la situation des femmes en se référant à la notion de ménage :

« Au Canada comme ailleurs, les femmes ont été surtout définies en grande partie par rapport à leur responsabilité en tant que mères et pourvoyeuses de soins au foyer, à l'écart de la scène publique de l'emploi,

¹⁸ Birgitta HEDMAN. « Méthodes pour élaborer des statistiques ajustées selon les disparités entre les sexes : le cas de la Suède », dans Leroy STONE, Zeynep E. KARMAN et W. Pamela YAREMKO Éditeurs. *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, Actes d'un symposium tenu à Statistique Canada les 26 et 27 mars 1998, Condition féminine Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Statistique Canada, Ottawa, janvier 1999, p. 66.

fief des hommes... Cette dichotomie entre le domaine public de l'emploi rémunéré et le domaine privé du foyer a en réalité abouti à marginaliser la femme et à privilégier l'activité de l'homme.

« Ce préjugé sexiste particulier joue un rôle notable dans les études sur le revenu et la pauvreté fondées sur des sources de données (ex. : l'*Enquête sur les finances des consommateurs*) structurées en fonction de la famille en tant qu'unité d'analyse. Les membres d'une famille sont identifiés selon leur lien avec le chef de celle-ci, défini dans la plupart des cas comme le soutien de famille de sexe masculin. À moins que les femmes soient identifiées comme chef de ménage, ce qui signifie qu'elles sont seules ou que leur époux est absent, il est difficile de mener de façon concluante une analyse se rapportant à l'un ou l'autre sexe. Ces enquêtes présument que tous les membres d'un ménage mettent en commun leurs revenus et qu'ils jouissent d'un accès égal aux ressources économiques familiales. Le moins que l'on puisse dire c'est que cette hypothèse pose un problème, car elle occulte systématiquement la répartition du revenu au sein des familles... Les femmes, de même que la valeur de leur travail au sein du ménage, sont systématiquement occultées dans ces enquêtes¹⁹. »

2.1.3 Une démarche incomplète : l'équité en question

En introduction, les auteurs du document du ministère des Finances définissent l'analyse différenciée selon les sexes comme « ... un processus qui vise à discerner les effets que pourrait avoir une intervention gouvernementale au cours de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de tout autre mesure, sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques respectives²⁰ ».

De notre point de vue, le cadre d'analyse élaboré par le Ministère n'est pas en mesure de renseigner le Ministère ou le gouvernement adéquatement quant aux effets différenciés selon le sexe de l'une ou l'autre des dispositions fiscales et donc de l'éclairer dans ses choix. En effet, non seulement l'analyse ne se base pas sur les individus, masculins ou féminins, comme on vient de le voir, mais les auteurs s'intéressent essentiellement au résultat global du processus d'imposition, c'est-à-dire au montant d'impôt moyen payé et au taux moyen d'imposition des ménages (impôt/impôt total). En effet, alors que la nature et les objectifs des différentes mesures préférentielles prévues à chaque étape de la déclaration des revenus sont assez bien décrits dans la section 3 de l'étude, les auteurs s'en tiennent, aux sections 4 et 5, à la progressivité générale du régime et aux mesures préférentielles favorables aux parents, aux familles monoparentales ou aux personnes âgées, principalement pour les contribuables à faible

¹⁹ Mike MCCRACKEN et Katherine SCOTT. « Indicateurs sociaux et économiques : hypothèses, visées et valeurs sous-jacentes », dans Leroy STONE, Zeynep E. KARMAN et W. Pamela YAREMKO Éditeurs. *Op. cit.*, p. 140.

²⁰ Ministère des Finances. *Op. cit.*, septembre 1999, p. 1.

revenu. Bien que cette information soit intéressante, les auteurs ne nous montrent pas ce qu'il en est effectivement de l'utilisation, selon le sexe, des différentes préférences fiscales.

Les auteurs privilégient ainsi l'objectif d'équité verticale comme angle d'analyse du régime fiscal « ... qui suppose qu'un contribuable ayant une capacité de payer plus élevée qu'un autre peut être plus imposé »²¹, mais ne s'interrogent pas sur l'objectif d'équité horizontale « ... qui signifie que le régime de taxation doit imposer de façon identique les contribuables ou familles ayant les mêmes caractéristiques »²² de même que sur l'équité entre les conjoints. **Étant donné la progressivité générale du régime d'imposition, les conclusions auxquelles arrivent les auteurs étaient déjà plus ou moins contenues dans l'approche** : le régime fiscal est favorable aux ménages dirigés par les femmes parce que ceux-ci déclarent, en moyenne, des revenus totaux inférieurs à ceux enregistrés par les ménages dirigés par les contribuables masculins et que le régime fiscal impose moins les personnes à faible revenu, notamment les personnes âgées seules et les responsables de famille monoparentale. Comme les femmes se retrouvent plus nombreuses dans ces catégories, on en déduit donc que le régime fiscal est plus favorable aux femmes.

Mais qu'en est-il de l'effet différencié selon le sexe résultant de l'adoption de telle ou telle autre mesure préférentielle? Ces mesures portent-elles atteinte aux objectifs d'équité horizontale et d'équité verticale poursuivis? Nuisent-elles à l'atteinte de l'autonomie des femmes? Ont-elles pour effet de réduire ou d'accroître les écarts de revenu existant entre les conjoints? Le cadre d'analyse fournit peu d'indications à cet effet.

Pourtant, le ministère des Finances adopte une approche exhaustive lorsqu'il s'agit d'établir les dépenses fiscales (le manque à gagner pour le gouvernement) associées aux différentes dispositions fiscales²³. De la même façon, les recherches visant à établir à qui profitent les avantages fiscaux ne se bornent pas à calculer les taux moyens d'imposition, mais s'intéressent à l'estimation des dépenses fiscales qui sont associées aux différentes composantes du régime fiscal et à l'identification des contribuables qui en sont les bénéficiaires²⁴.

On a vu, par exemple, que les gains en capital n'étaient pas considérés à 100 % dans le calcul du revenu sujet à l'imposition comme le sont les gains de travail, mais à seulement 75 %. Or, pour l'année d'imposition 2000, le gouvernement du Québec a décidé, à l'instar du gouvernement fédéral, de réduire à 66 ⅔ % la proportion des gains en capital à inclure dans le revenu imposable en ce qui a trait aux gains en capital réalisés après le 27 février 2000, et de diminuer à nouveau cette proportion à 50 % dans le cas de ceux qui ont été réalisés après le 18 octobre 2000. Or, dans ce cas précis, le cadre d'analyse

²¹ Ministère des Finances et ministère du Revenu. *Dépenses fiscales, édition 1999*, Québec, 1999, p. 13.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ Consulter, par exemple : Claire ST-HILAIRE. « À qui profitent les avantages fiscaux? », *Choix*, Série Les finances publiques, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 1, n° 5, 1995.

développé par le ministère des Finances ne nous permet pas de savoir si cette préférence fiscale profite davantage aux contribuables masculins ou féminins ou autant aux deux groupes. En revanche, le ministère des Finances et celui du Revenu présentent, dans leur publication annuelle *Statistiques fiscales des particuliers*, un tableau intitulé « Statistiques fiscales détaillées selon l'âge et le sexe », qui nous donne certaines indications à ce sujet. En effet, le tableau 3 apparaissant dans la publication sur l'année 1997²⁵ indique que 176 841 contribuables masculins avaient déclaré des gains en capital imposables d'une valeur globale après exemption de 1 113 378 000 \$ (pour une valeur moyenne de 6 296 \$), tandis que 164 334 contribuables féminines avaient déclaré des gains en capital imposables d'une valeur globale de 520 793 000 \$ (pour une valeur moyenne de 3 170 \$). Sans présumer des motifs qui ont mené à la bonification de cette mesure préférentielle, on constate que les contribuables masculins, avec 68,1 % des gains en capital déclarés en 1997, apparaissent mieux placés que les contribuables féminines pour en tirer profit.

De plus, dans un précédent mémoire, le CSF s'est intéressé à l'utilisation comparative selon le sexe de certaines mesures préférentielles et aux montants inscrits à partir des *Statistiques fiscales des particuliers*, pour l'année d'imposition 1996. Le tableau 4 de son mémoire indique que les hommes et les femmes ne font pas la même utilisation des préférences fiscales²⁶. Par exemple, les contribuables masculins se prévalaient davantage que les contribuables féminines des déductions permettant de passer du revenu total au revenu net : déductions portant sur les cotisations à un régime de pension agréé, dépenses reliées à un emploi, versements à un REÉR, dépenses pour revenus de placement, déductions relatives aux ressources, etc. Dans leur analyse des préférences fiscales favorables aux personnes âgées, les auteurs de l'étude du ministère des Finances auraient donc dû tenir compte de ces dispositions permettant de reporter l'imposition du revenu au moment de la retraite, et non seulement faire état des crédits en raison de l'âge, pour revenus de retraite et pour frais médicaux. En outre, contrairement à ce que certains pourraient croire, les statistiques indiquent que les contribuables masculins se prévalaient généralement davantage des dispositions mises à la portée des familles : montant réclamé pour le conjoint et montant transféré d'un conjoint à l'autre, mais aussi montant pour les enfants à charge, réduction d'impôt à l'égard de la famille, crédit pour l'hébergement d'un parent et crédit remboursable pour la TVQ. De leur côté, les contribuables féminines étaient plus nombreuses à se prévaloir des dispositions reliées à leurs caractéristiques sociodémographiques personnelles (montant accordé en raison d'âge, montant pour personne vivant seule ou uniquement avec des enfants, montant pour un membre d'un ordre religieux et montant pour frais médicaux), des crédits remboursables pour frais de garde d'enfants et du remboursement d'impôts fonciers.

Selon le CSF, ces données statistiques sur l'utilisation selon le sexe des différentes mesures fiscales auraient dû constituer le matériau de départ de l'étude du ministère des Finances. De plus, les auteurs auraient pu raffiner leur analyse en y ajoutant la

²⁵ Ministère des Finances et ministère du Revenu. *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1997, op. cit.*, p. 80.

²⁶ Conseil du statut de la femme. *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur le document de consultation Réduction de l'impôt des particuliers, op. cit.*, p. 18.

classification retenue selon le type de ménages (ménages âgés de 65 ans ou plus, ménages âgés de moins de 65 ans, familles monoparentales, couples avec ou sans enfants) en prenant bien soin cependant de toujours ventiler les données selon le sexe à l'intérieur des couples. Il aurait probablement été possible d'ajouter les dimensions « tranches de revenu total » et « groupes d'âge » à la classification « sexe » dans certains cas, puisque ces dimensions sont déjà présentes dans certains des tableaux publiés dans les *Statistiques fiscales des particuliers*.

2.1.4 Les principes de neutralité et de simplicité

Le cadre d'analyse développé par le ministère des Finances n'aborde pas la question des taux marginaux implicites de taxation. Ces taux, lorsqu'ils sont particulièrement élevés, peuvent influencer la décision d'emploi d'un ou d'une contribuable et porter ainsi atteinte à la neutralité du régime fiscal. Pourtant, l'objectif de neutralité est l'un des objectifs qui guide le législateur en matière de choix fiscaux. Comme le précise l'étude des ministères des Finances et du Revenu déjà citée, « ... le régime de taxation devrait taxer de manière neutre ou identique les activités des agents économiques, afin d'éviter le plus possible de modifier leurs comportements »²⁷. Les taux marginaux implicites de taxation résultent de la conjonction de deux facteurs, la hausse de l'impôt et la réduction des transferts sélectifs selon le revenu, qui se produisent lorsqu'un ou une contribuable accroît son revenu dans un certain intervalle de revenu. L'effet dissuasif sur le travail peut être particulièrement important lorsque ce taux est élevé.

Le ministère des Finances a d'ailleurs reconnu cette problématique qui affecte certains contribuables dans certains intervalles de revenu dans l'étude *Les taux marginaux implicites de taxation* qu'il a réalisée dans le cadre des travaux de la Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers²⁸. En tenant compte de la fiscalité et des transferts, tant au palier fédéral que québécois, le Ministère recense, en effet, 33 mesures qui influencent les taux marginaux implicites de taxation au Québec.

Or, il est assez bien documenté que les femmes, à l'intérieur des couples, peuvent être plus sensibles que les hommes aux taux implicites de taxation²⁹. Cela résulte de divers facteurs qui peuvent avoir une influence sur l'attachement des femmes au travail rémunéré : forte utilité liée à la présence des femmes à la maison, infériorité relative du salaire de la conjointe, coûts de travail élevés, notamment en présence de jeunes enfants, avantages fiscaux accordés à l'époux lorsque la conjointe est au foyer. À cet effet, la réforme fiscale de 1998, en introduisant un montant forfaitaire en remplacement de certaines déductions et de certains crédits souvent reliés aux frais de travail, a

²⁷ Ministère des Finances et ministère du Revenu. *Dépenses fiscales, édition 1999, op. cit.*, p. 13.

²⁸ Ministère des Finances. *Les taux marginaux implicites de taxation*, Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers, Québec, octobre 1999.

²⁹ Mentionnons l'étude de l'OCDE sur la question (Groupe de travail sur le rôle des femmes dans l'économie. *La fiscalité et l'emploi des femmes*, Paris, OCDE, 28 février 1990), l'étude de deux chercheuses de l'IRPP (Carole VINCENT et Frances WOOLLEY. *Les familles canadiennes et le fisc : une question d'équité*, IRPP, vol. 7, n° 3, avril 2001, 51 p.) et les travaux de l'économiste Ruth Rose sur les taux marginaux implicites de taxation.

probablement concouru à réduire l'avantage associé au travail rémunéré de la conjointe dans certains ménages. En effet, tout comme la conjointe au travail qui, elle, défraie cependant les cotisations liées à son emploi, la conjointe au foyer a droit à ce montant forfaitaire qu'elle peut alors transférer à son conjoint contribuable, même si cette dernière n'encourt pas les frais de travail que le montant forfaitaire vient remplacer. En tout état de cause, il apparaît clairement que la réduction du fardeau fiscal des ménages à un seul gagne-pain, relativement à celui supporté par les ménages à deux gagne-pain, était l'un des objectifs visés par la réforme fiscale de 1998.

Dans le contexte général de l'échelle progressive des impôts, l'activité des mères sur le marché du travail peut également être influencée par la multiplication des mesures sélectives selon le revenu et par le fait que ces dispositions sont basées sur le revenu familial, et non sur le revenu individuel. Dans ce contexte, l'instauration d'une mesure universelle en remplacement d'une disposition sélective selon le revenu, comme ce fut le cas avec la politique des services de garde à 5 \$, peut avoir pour effet de réduire les taux implicites de taxation pour les parents bénéficiaires. On se serait donc attendu à ce que le cadre d'analyse développé en vue de l'analyse différenciée selon les sexes traite spécifiquement de cette question.

Par ailleurs, le fisc n'est pas non plus tout à fait neutre au regard de la recombinaison des familles, principalement pour les femmes responsables de famille monoparentale. Comme le revenu du nouveau conjoint, même s'il n'est pas le père des enfants, doit être inclus dans le calcul du revenu familial après un an de cohabitation, la décision de faire résidence commune peut être coûteuse en termes de réduction des avantages fiscaux et des transferts pour le parent seul. Dans ces circonstances, la fiscalité peut donc exercer un effet dissuasif sur la décision de cohabiter.

Enfin, la multiplication des dispositions sélectives dans le régime fiscal et dans les transferts qui s'est produite ces dernières années est également de nature à porter atteinte à l'objectif de simplicité poursuivi par le régime fiscal. Cet objectif implique que « ... le régime fiscal soit facile à comprendre, à observer et à administrer »³⁰. Or, au regard de cet objectif de simplicité, ce n'est pas tant le nombre de taux que contient l'échelle d'imposition que le foisonnement des mesures sélectives qui empêche le ou la contribuable d'avoir une idée juste de l'impact de l'une ou l'autre mesure sur son fardeau fiscal et du profit effectif qu'il pourrait retirer d'un accroissement de son revenu de travail.

2.1.5 Le choix des moyens d'intervention

Le législateur a à sa portée plusieurs outils d'intervention en matière de fiscalité ou de transferts. Ceux-ci ne touchent pas nécessairement les femmes et les hommes de la même façon, comme l'illustrent les exemples suivants.

³⁰ Ministère des Finances et ministère du Revenu. *Dépenses fiscales, édition 1999, op. cit.*, p. 13.

Par exemple, comme on l'a vu auparavant, avec l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail et la multiplication des dispositions sélectives selon le revenu, la décision de considérer la pension alimentaire versée pour l'enfant comme un revenu imposable pour le parent gardien (la mère dans la plupart des cas), plutôt que comme la juste contribution du parent non gardien (le plus souvent le père) à l'entretien de son enfant, était devenue pour plusieurs un choix favorisant le parent non gardien au détriment du parent gardien. Il est alors apparu nécessaire de retirer la déduction de la pension alimentaire pour enfants, ce qui a été fait à partir de 1997 pour les nouveaux jugements de pension alimentaire.

Par ailleurs, vu le caractère progressif de l'échelle d'imposition, on sait que les déductions avantagent les contribuables à revenu élevé (et, donc, moins souvent les femmes), puisqu'elles se traduisent par une réduction d'impôt croissante avec le niveau du revenu. On sait également que les femmes à faible revenu profitent davantage des crédits d'impôt remboursables que des crédits d'impôt non remboursables, ces derniers exigeant d'avoir un impôt à payer pour en bénéficier. Dans ce contexte, la décision de transformer la déduction de frais de garde d'enfants en un crédit d'impôt remboursable, par exemple, a été profitable aux femmes. En revanche, au moment de la réforme de la politique familiale en 1996, le choix que l'on a fait de conserver intégralement les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, plus souvent réclamés par les pères, mais d'abolir l'universalité des allocations universelles pour enfants, a directement pénalisé les mères à qui les allocations étaient versées. Également, comme on l'a vu précédemment, on peut supposer que l'instauration du montant forfaitaire lors de la réforme fiscale de 1998, montant qui est transférable au conjoint lorsque non utilisé par la personne à qui il s'adresse, a entre autres profité aux ménages composés d'un seul gagne-pain – et principalement au gagne-pain masculin dans ce cas – puisque ceux-ci sont déjà les principaux bénéficiaires du crédit pour conjoint (les contribuables masculins représentaient 87 % des contribuables qui s'étaient prévalus du crédit pour conjoint en 1997). Enfin, le glissement d'une fiscalité individuelle à une fiscalité basée sur le revenu familial n'est pas indifférent pour les femmes, comme on l'a vu dans la section précédente traitant de la neutralité des politiques et des taux marginaux implicites de taxation.

Par ailleurs, les grands choix relatifs à la progressivité du régime fiscal des particuliers touchent les populations masculine et féminine différemment, étant donné l'infériorité relative du revenu des femmes. Par exemple, la décision de réduire la progressivité des impôts, si elle s'accompagnait de l'objectif de maintenir au même niveau les rentrées fiscales, se solderait par un accroissement du fardeau fiscal relatif supporté par la population féminine. À l'inverse, un accroissement de la progressivité relative du régime se traduirait par une réduction du fardeau relatif supporté par les femmes. Dans le même ordre d'idées, les décisions quant au choix des modes de taxation – par exemple, celles de réduire les rentrées provenant de l'impôt sur le revenu (un mode progressif) et d'accroître celles obtenues d'autres types de taxation (moins progressifs) comme moyens de financer les dépenses publiques (taxes à la consommation, cotisations, principe de l'utilisateur-payeur, impôts fonciers) – pourraient également être soumises à une analyse différenciée selon les sexes.

2.2 Suggestions pour l'amélioration du cadre d'analyse

Quelques pistes qui permettraient de revoir le cadre d'analyse développé par le ministère des Finances ressortent de la section précédente. Le cadre d'analyse différenciée selon les sexes devrait, selon nous :

- se baser exclusivement sur des statistiques ventilées selon le sexe;
- y ajouter d'autres dimensions lorsque c'est possible, mais en conservant toujours la classification selon le sexe du départ : catégories de ménage, groupes d'âge, tranches de revenu, etc. À ce propos, il est particulièrement important de s'intéresser à la situation comparative des femmes et des hommes à l'intérieur des couples;
- réaliser l'analyse la plus exhaustive possible du régime fiscal de référence et des différentes mesures préférentielles du régime fiscal; s'intéresser également à l'impact différencié selon le sexe des différents outils d'intervention : déductions, crédits d'impôt non remboursables, crédits d'impôt remboursables universels ou sélectifs selon le revenu, allocations universelles ou allocations sélectives selon le revenu, référence au revenu individuel ou au revenu familial, etc.;
- s'intéresser aux taux marginaux implicites de taxation en adoptant une approche différenciée selon le sexe;
- se préoccuper, selon le contexte, des effets différenciés selon le sexe des grandes orientations en matière fiscale et de transferts (progressivité du régime, sources de taxation, unité d'imposition, niveau des recettes fiscales, etc.).

Le ministère des Finances pourrait également s'inspirer des analyses comparatives selon les sexes qui ont été réalisées dans d'autres pays, notamment celles qui portent sur les politiques fiscales, le cas échéant. Il pourrait également se référer aux publications issues des milieux de recherche qui traitent de la problématique des femmes et de la fiscalité. De plus, le Ministère pourrait sûrement tirer profit des nombreux mémoires et études qui ont été produits dans le passé par les organisations féminines et les groupes de femmes au Québec comme dans le reste du Canada. Enfin, la consultation des analyses qui traitent des répercussions sur les femmes de la réduction des dépenses publiques dans divers domaines pourrait également être utile, même si cette question dépasse le cadre de la présente étude.

2.3 Réflexion sur la stratégie privilégiée par le gouvernement québécois

Cette dernière section contient une réflexion sur la stratégie que le Québec a choisi de privilégier en vue de l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. En effet, si les États ont été nombreux à s'engager dans cette voie à la suite de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unis tenue à Beijing en 1995, tous n'ont pas retenu la même approche. Le rapport de la première étape produit par le Comité interministériel responsable de l'instauration de l'analyse différenciée dont nous avons parlé précédemment nous renseigne à ce propos.

Par exemple, à l'instar d'autres pays, le gouvernement fédéral a confié à son instance en condition féminine, Condition féminine Canada, le soin de rédiger un guide d'élaboration des politiques visant à intégrer l'analyse comparative entre les sexes. Selon le rapport québécois : « Ce guide présente le processus d'élaboration des politiques généralement suivi, qui comporte huit étapes, et explique comment procéder afin d'y intégrer les éléments de l'analyse différenciée selon les sexes. Dans le guide, on insiste notamment sur l'importance des valeurs et des expériences des analystes puisque celles-ci influencent leur perception de la politique à développer et de la démarche à adopter. » Comme le précise le rapport québécois, les ministères et organismes fédéraux sont tenus de soumettre, s'il y a lieu, leurs politiques et leurs mesures législatives à venir à l'analyse comparative selon les sexes depuis qu'une politique a été adoptée à cet effet en 1995. Les ministères et les organismes qui le désirent sont invités à adapter le guide à leurs domaines d'activité. L'analyse comparative entre les sexes est donc portée, au gouvernement fédéral, par Condition féminine Canada et par les bureaux de condition féminine de certains ministères. Nous disposons donc ainsi de plusieurs publications sur la question de l'analyse comparative selon les sexes et sur les indicateurs de l'égalité.

Après une analyse des expériences menées dans les autres pays et de multiples rencontres de consultation, on a plutôt résolu, au gouvernement du Québec, de faire porter l'objectif d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales par les plus hautes instances gouvernementales. Cela explique que le Secrétariat du Conseil du trésor et celui du Conseil exécutif aient été chargés de la direction du comité responsable de concert avec le Secrétariat à la condition féminine. Selon le rapport, le comité a de plus choisi de privilégier une instrumentation souple, de préférence à la réalisation d'un instrument plus rigide, pour permettre de poser les bonnes questions et de s'adapter aux divers secteurs d'activité. Le Québec a donc misé d'abord sur la réalisation de projets pilotes (deux dans la première étape auxquels s'ajoutent cinq nouveaux projets annoncés dans le plus récent programme d'action du Secrétariat à la condition féminine)³¹. À moyen terme, le comité entend produire trois types d'outils dans le but de soutenir le travail des gestionnaires et des analystes de politiques et de répondre aux besoins diversifiés des différents secteurs d'activité :

- un outil de sensibilisation expliquant, avec exemples à l'appui, les objectifs de l'analyse différenciée selon les sexes;
- un outil technique sur la provenance des statistiques pertinentes et des ouvrages de référence;
- un outil d'analyse méthodologique, avec questions et exemples concrets, offrant un soutien à l'analyse dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des politiques.

On peut comprendre le choix stratégique qui a été fait d'informer, de sensibiliser et de susciter l'adhésion des plus hautes instances politiques et administratives (voir la recommandation 3 du rapport d'étape) à la démarche d'analyse différenciée selon les

³¹ Les nouveaux projets pilotes concernent le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que le ministère des Transports.

sexes. Le succès en cette matière dépend, en effet, avant tout de l'appui et de la volonté gouvernementale.

Toutefois, on doit reconnaître la relative lenteur du processus et le peu de diffusion qu'ont reçu les instruments développés par les deux premiers projets pilotes. Dans ces circonstances, pour les personnes qui sont à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, il peut être difficile de juger si ces instruments ont influencé l'élaboration et le choix des politiques puisque les grilles d'analyse utilisées, s'il y a lieu, n'ont pas été diffusées et que les nouvelles politiques gouvernementales n'y font pas toujours allusion.

En conséquence, les groupes de femmes qui ont appuyé la démarche peuvent éprouver quelques déceptions devant ce constat, ne disposant pas de nouveaux outils qui les appuieraient dans leurs propres analyses. Dans ce contexte, il demeure capital que des statistiques ventilées selon le sexe soient produites et publiées dans le plus grand nombre de domaines possible. Les différents producteurs de statistiques au gouvernement doivent suivre le modèle de l'Institut de la statistique du Québec à ce propos. Les groupes de femmes qui désirent s'adonner à l'analyse des politiques ou mieux appuyer leurs revendications, tout comme les chercheuses et les chercheurs qui le souhaitent, pourront ainsi développer leurs propres outils.

Pour sa part, le Conseil du statut de la femme souhaite que la démarche gouvernementale se poursuive. Cependant, afin que le cadre d'analyse réalisé par le ministère des Finances puisse servir d'exemple aux autres projets pilotes qui ont été annoncés, il apparaît primordial d'y apporter des modifications, comme nous l'avons déjà signalé. Le gouvernement du Québec pourrait également s'engager à donner une meilleure diffusion aux instruments développés dans l'avenir et s'efforcer d'explicitier les décisions prises, à la lumière de l'analyse différenciée, même si l'on convient qu'il s'agit d'un éclairage et que le législateur reste entièrement libre de ses choix en dernier ressort.

CONCLUSION

À la suite de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies, le Québec a pris l'engagement de passer ses politiques et ses pratiques gouvernementales au crible de l'analyse différenciée selon les sexes. Acceptant de participer à un projet pilote, le ministère des Finances a choisi d'élaborer un cadre d'analyse destiné à mesurer l'incidence des politiques de taxation sur la situation des femmes et des hommes. Le présent document, rédigé par le Conseil du statut de la femme, a présenté une critique de ce cadre d'analyse, des suggestions pour en améliorer la teneur ainsi qu'une courte réflexion sur la stratégie mise en place par le gouvernement du Québec en matière d'analyse différenciée selon les sexes.

Si le Conseil s'est réjoui de l'initiative du ministère des Finances, il a cependant souhaité que des améliorations soient apportées au cadre d'analyse proposé afin qu'il puisse véritablement aider, en matière de fiscalité, « à discerner les effets que pourrait avoir une intervention gouvernementale au cours de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de tout autre mesure sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques respectives ». Les critiques du CSF ont porté principalement sur la perspective adoptée, l'utilisation de statistiques qui ne sont pas toujours ventilées selon le sexe et sur le caractère incomplet de l'analyse au regard de l'ensemble des mesures préférentielles contenues dans le régime fiscal. Le CSF a également déploré que les auteurs n'aient pas abordé la question de la neutralité du régime fiscal et des transferts à l'endroit des femmes et qu'ils n'aient pas traité de l'importance du choix des instruments en adoptant une vision large de la fiscalité.

Sur la stratégie privilégiée en matière d'analyse différenciée selon les sexes, il ressort que le gouvernement du Québec a choisi de confier la responsabilité du dossier aux plus hautes instances gouvernementales, de favoriser une instrumentation souple et de miser sur la réalisation de projets pilotes avant d'imposer la démarche à tous les ministères. Si le Conseil peut comprendre le but visé par cette approche, il a cependant constaté la relative lenteur du processus et le peu de diffusion qu'ont reçu les instruments développés dans le cas des deux premiers projets pilotes.

Dans ces conditions, il peut être difficile, pour les personnes de l'extérieur, de juger de la pertinence des instruments développés et de leur influence sur la prise de décisions. De leur côté, les groupes de femmes peuvent être déçus de ne pas disposer de nouveaux outils qui leur permettraient de développer leurs analyses et d'appuyer leurs revendications.

En tout état de cause, le Conseil du statut de la femme souhaite que la démarche gouvernementale se poursuive. Il estime, cependant, primordial que des modifications soient apportées au cadre d'analyse développé par le ministère des Finances afin qu'il devienne plus conforme aux attentes et qu'il puisse servir de modèle aux prochains projets pilotes. Le CSF juge également très important que des statistiques ventilées selon le sexe continuent d'être produites et diffusées, et ce, dans le plus grand nombre de

domaines possible. Ainsi, les groupes de femmes, comme les chercheuses et les chercheurs, seront en mesure de développer leurs propres outils d'analyse. De plus, une meilleure diffusion des instruments développés par le gouvernement en matière d'analyse différenciée selon les sexes s'impose, tout comme il serait souhaitable de connaître dans quelle mesure cet éclairage a permis de mieux fonder les décisions.

À ces conditions, l'analyse différenciée selon les sexes pourra contribuer à l'atteinte de l'objectif visé, soit la réalisation d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, et le gouvernement du Québec pourra jouer un rôle de chef de file dans ce dossier.

BIBLIOGRAPHIE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA FEMME AU CANADA. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Information Canada, Ottawa, 1970, 540 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur le document de consultation Réduction de l'impôt des particuliers*, Québec, le Conseil, septembre 1999, 44 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 4^e trimestre 1978, 335 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÔLE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE. *La fiscalité et l'emploi des femmes*, Paris, OCDE, 28 février 1990, 37 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FEMMES ET LA FISCALITÉ. *Rapport du groupe de travail sur les femmes et la fiscalité*, Commission de l'équité fiscale, Toronto, novembre 1992, 58 p.

GUILBAULT, Diane. *Des nouvelles d'elles : les femmes âgées au Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1999, 56 p.

HEDMAN, Birgitta. « Méthodes pour élaborer des statistiques ajustées selon les disparités entre les sexes : le cas de la Suède », dans Leroy STONE, Zeynep E. KARMAN et W. Pamela YAREMKO Éditeurs. *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, Actes d'un symposium tenu à Statistique Canada les 26 et 27 mars 1998, Condition féminine Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Statistique Canada, Ottawa, janvier 1999, 234 p.

MCCRACKEN, Mike et Katherine SCOTT. « Indicateurs sociaux et économiques : hypothèses, visées et valeurs sous-jacentes », dans Leroy STONE, Zeynep E. KARMAN et W. Pamela YAREMKO Éditeurs. *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, Actes d'un symposium tenu à Statistique Canada les 26 et 27 mars 1998, Condition féminine Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Statistique Canada, Ottawa, janvier 1999, 234 p.

MINISTÈRE DES FINANCES. *L'analyse différenciée selon les sexes : le régime fiscal du Québec*, Conférence sur l'approche intégrée entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21^e siècle, septembre 1999, 43 p.

MINISTÈRE DES FINANCES. *Les taux marginaux implicites de taxation*, Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers, Québec, octobre 1999, 47 p.

MINISTÈRE DES FINANCES et MINISTÈRE DU REVENU. *Dépenses fiscales, édition 1999*, Québec, 1999, 197 p.

MINISTÈRE DES FINANCES et MINISTÈRE DU REVENU. *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 1997*, Québec, édition 1999, 233 p.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, Rapport de la première étape*, Québec, août 1999, 42 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, Un avenir à partager, La politique en matière de condition féminine*, Québec, 2^e trimestre 1997, 138 p.

ST-HILAIRE, Claire. « À qui profitent les avantages fiscaux? », *Choix*, Série Les finances publiques, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 1, n^o 5, 1995, 51 p.

STONE, Leroy, Zeynep E. KARMAN et W. Pamela YAREMKO. *Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, Actes d'un symposium tenu à Statistique Canada les 26 et 27 mars 1998, Condition féminine Canada, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Statistique Canada, Ottawa, janvier 1999, 234 p.

VINCENT, Carole et Frances WOOLLEY. *Les familles canadiennes et le fisc : une question d'équité*, IRPP, vol. 7, n^o 3, avril 2001, 51 p.

YOUNG, Claire F.L. *Les femmes, l'impôt et les programmes sociaux : répercussions, selon le sexe, du financement des programmes sociaux, par l'entremise du régime fiscal*, Condition féminine Canada, Ottawa, 2000, 89 p.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-57

Titre

Copie des documents publics relatifs à l'approche intégrée de l'égalité (AIÉ) et détails des travaux engagés et prévus en lien avec cette approche. Sommes qui y sont rattachées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le CSF n'effectue aucun travaux exclusivement sur l'AIÉ. Le mandat reçu de la ministre consiste à réfléchir sur une nouvelle stratégie visant à accélérer l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour réaliser ce mandat, le CSF a notamment sélectionné des textes produits par des pays européens et des organisations internationales qui ont été remis au comité externe et aux membres du CSF dans le cadre de leur réflexion.

COMITÉ EXTERNE SUR LE CONCEPT DE L'ÉGALITÉ

1. Lettre au CSF (mandat de la ministre).
2. Notes d'allocution de la ministre.
3. Cadre de référence du concept de l'égalité (un cadre conçu par l'équipe de direction) soumis pour commencer les discussions.
4. Instruments pour l'égalité - Francine Lepage.
5. Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens - Sandrine Roll (sur le site du CSF) <http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/RechercheApproch eIntegreeGenreEuropeen.pdf>
6. Michael Kaufman - *The Aim Framework* (version anglaise sur le site www.michaelkaufman.com) ou *Le cadre d'action CIH* (version française).
7. Conseil de l'Europe – Égalité entre les femmes et les hommes : priorités pour l'avenir.
8. Nations Unies – Commission de la condition de la femme. Question thématique étudiée par la Commission : le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes : réalisation des objectifs stratégiques et application dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives.

Voir aussi plusieurs textes complémentaires sur le site de l'ONU <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/men-boys2003>
9. Le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes – Position du Lobby européen des femmes (LEF).
10. Conseil de l'Europe – L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : pratique et perspectives. Rapport préparé par Mieke Verloo – Décembre 1999.
11. Mieke Verloo – Another velvet revolution? Gender mainstreaming and the politics of implementation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-58

Titre

Détail des mandats relatifs à la mise en place d'un Conseil de l'égalité.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucun mandat relatif à la mise en place d'un Conseil de l'égalité n'a été confié au CSF.

Pour les détails du mandat confié au CSF, se rapporter à la réponse fournie à la question P-54.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-59

Titre

Rémunération prévue pour les personnes mandatées pour réfléchir à la notion d'égalité entre les sexes.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Une somme de 5 000 \$ (soit 200 \$ / jour X 5 personnes X 4 jours), à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement, est prévue pour la réalisation du mandat du comité externe nommé par la ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-60

Titre

Détails des travaux engagés et à venir concernant la mise en place d'une nouvelle politique en matière de condition féminine.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La production de la politique gouvernementale en matière de condition féminine relève du Secrétariat à la condition féminine. L'élaboration de la nouvelle politique s'effectuera à la suite de la commission parlementaire sur les orientations à privilégier, prévue à l'automne 2004.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

DEMANDES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : P-61

Titre

Sommes accordées pour la publication de la *Gazette des femmes*.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'exercice 2003-2004, la réponse a été donnée à la question n° 3.

Pour l'exercice 2004-2005, le Conseil prévoit allouer le même montant de 190 000 \$ à la production et la promotion du magazine la *Gazette des femmes*.